



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

QUAND LE SOL RACONTE NOTRE HISTOIRE

P5 À 7

Photo: CN - EP

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
COVID P8 • ENVIRONNEMENT P9 • INITIATIVE P10
EN BREF ET EN CHIFFRES P11
POLITIQUE P12 • DIASPORA P 24 • SOCIAL P26
CARNETS DE BORD P28 • AGENDA P30
ANNONCES LÉGALES P13



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

D'HOMME À HOMME

NE T'INQUIÈTE PAS:
TU AS AVOUÉ ÊTRE
CORROMPU, ÇA TE
COÛTE POUR LE RESTE.

SIFFLE AMÉLIE,
ELLE S'ÉLOIGNE



KAMPA

À LA UNE

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

QUAND LES SOLS

RACONTENT NOTRE HISTOIRE

P5



OPINIONS

COVID **SOURIEZ, VOUS ÊTES SCANNÉS**ENVIRONNEMENT «**MI C HJAMU TAVIGNANU...**»INITIATIVE **DEADSIGNS, JEU VIDÉO 100% CORSICA**

EN BREF ET EN CHIFFRES

POLITIQUE **AURÉLIA MASSEI, NOUVEAU VISAGE DE LA MILO**DIASPORA **GASTRONOMIE CORSE À PARIS**SOCIAL **AIDER LES AIDANTS**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P9

P10

P11

P12

P24

P26

P28

P30

P13

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

Vous avez une bonne connaissance de la vie

publique, culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

L'ICN recherche

ses correspondants locaux.

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

Tavignanu mortu?

Si voli cundannà à morti un fiumi. Hè u sintimu spartutu da u cullittivu Tavignanu Vivu è aldilà. A causa: un prughjettu di stallazioni d'un centru d'intarru pà rumenzuli ditti micca pirculosi è altri isciuti da tarri carchi à tigliu, nant'à a cumuna di Ghjuncaghju. Un cartulari purtatu da un privatu, a sucità Oriente Environnement. Sabbatu scorsu, sò parecchi centunai di parsoni chì si sò aduniti nant'à quillu tarrenu pà manifestà, una volta di più, a so uppusizioni putenti. Si sò ritrovi pà ssi lochi membri di l'associ Zeru Frazu, Umani è Global Earth Keeper, u cullittivu Extinction Rebellion, senza scurdassi di a prisenza di certi pulitichi di a maghjuria territoriali naziunalista è di simplici cittadini. S'è a mubilizazioni cresci sempri di più dipoi quattu anni, l'attualità hè passata dinò par qui, pocu fà. U 3 di lugliu scorsu in fatti, a corti amministrativa d'appellu di Marseglia hà cunfirmatu a validità di u prughjettu. A ghjuridizioni hè andata inde u sensu di a decisioni di u tribunali amministrativu di Bastia, annullendu un arristatu prifitturali chì vulia pruibiscia a sfruttera di u situ. Un sprupositu pà i difensori di l'ambienti! U soldu sarà daveru più forti cà tuttu? U cullittivu Tavignanu Vivu ùn conta micca di cappià ed hè pruntu à difenda ssi lochi di natura schjetta davanti à l'istituzioni i più alti, fora di i cunfini di l'isula. Ghjuvan Filici Acquaviva, diputatu di a siconda circunscrizzioni di Corsica Suprana, prisenti à a manifestazioni, hà annunziatu ch'ellu lamparà una chjama à a nova ministra di a Transizioni ecologica, Barbara Pompili. U scopu: chì u governu sciglissi un'antra via. In u 2020, mentri chì l'urghjenza ambientali cresci in u mondu sanu, si dicidi, ind'è noi, di tumbà un fiumi. A ghjustizia sarà capaci di ricunnoscia i so sbagli, ritruvendu a raghjoni è fendu a scelta di a vita? Ci voli à spirà... ■ **Santu CASANOVA**

EN LIBERTÉ LES MASQUES ET LA PLUME

Après 3 jours d'attente, durée dérisoire auprès des 28 mois de gestation chez l'éléphant du PS ou d'Asie, le gouvernement Castex a livré son lot de surprises. Les masques seraient-ils tombés en cet ersatz de Carnaval de Venise avec intermezzo de *Cavalleria rusticana* et gaités de *La vie parisienne*? Quoi qu'il en soit, Roselyne est de retour. Ou, pour parler le pur Sibeth, «*Yes the meuf is back!*». Embouchez les trompettes d'*Aïda*, résonnez musettes (rarement vides) ou rendons grâce en entonnant *Jésus que ma joie demeure...* Ministre! De la Culture? Elle qui confond le mot «*codicille*» et l'expression «*émettre une réserve*». C'est la culture qui va être surprise, ont dit les envieux. Un peu facile, non? Et odieusement injuste. C'est oublier que Mme Bachelot, dans une autre vie ministérielle, accompagna de ses conseils *l'Illiade* et *l'Odyssée* de beaux éphèbes français refusant, en Afrique du Sud, de descendre de leur bus: à chacun son tramway nommé désir. C'est oublier sa brillante mise en scène de *La tête des autres* où elle demanda et obtint la condamnation des médecins généralistes pour imprévoyance. C'est oublier que, mélomane accomplie, elle n'a pas attendu d'être à la Culture pour militer en faveur de la grande musique classique, composer et improviser en digne interprète de Sarkozy et Fillon, maestri dont on ne chantera jamais trop les louanges. Elle a du reste offert un aperçu de son registre vocal en égrenant des trilles sirupeux à l'adresse de son prédécesseur immédiat. Comment a-t-on pu avoir le cœur de se séparer de pareil esthète? Il est grand le mystère de la foi...

Surprise, mais non révélation, maître Dupond-Moretti est pour nous la plume du nouveau gouvernement. Non pas la rémige volage au gré du vent de l'Histoire. Ni une de celles qui frémissent en quelque Paradis latin sur des croupions empanachés. Non. Nous voulons parler de celle qu'on aiguise avant de la tremper dans l'encre, souvent rouge sang, pour écrire une plaidoirie. Croyants de toutes confessions, priez pour qu'elle ne s'émousse jamais. Cela étant, y a du boulot! Une chose, pour le Garde des Sceaux, sera d'apprendre à sa collègue, puisque désormais collègue il y a, que condamner la mémoire de 51 médecins morts victimes de leur lamentable incurie ne saurait être un grand moment de culture; tout en lui révélant que les justiciables infantilisés, nés débiles profonds ou gâteux précoces ne peuvent relever d'une sanction pénale. Mais saper l'outrageant pouvoir d'une certaine magistrature et rétablir tout le droit au secret professionnel de l'avocat sera une toute autre paire de manchettes toujours prêtes à s'envoler. Certains prétendent que Dupond-Moretti ne serait pas dans son rôle. Il est banal d'affirmer qu'un acteur se cantonne à incarner un seul personnage, alors qu'un comédien sait camper cent sujets. Et vous, êtes-vous prêts à dire, avec les sceptiques septiques, que Dupond-Moretti ne serait qu'un acteur de second plan?

Dans ce monde de brutes, ayons plutôt une pensée pour Sibeth, rendue à la vie civile avec de chétives indemnités de licenciement. Dans l'attente d'une future promotion au Conseil d'Etat, elle pourra toujours apprendre à mettre un masque. Ou, trouver une plume pour écrire ses mémoires. *L'hymne à la joie* s'impose: pour la littérature française le Nobel se profile à l'horizon.* «*J'ai toujours dit que je ne voulais plus être ministre. Mais j'ajoutais en codicille: sauf si l'on me propose la Culture*». Curieuse formulation. Principe de précaution qui tendrait à laisser croire qu'en notre République un ministre peut même être nommé à titre posthume en l'absence de dispositions testamentaires opposables. ■ **Dr Paul MILLELIRI**

Où sont les masques ?

Hier encore, nous criions au scandale de ne pas avoir de masque grand public à disposition. C'était à qui intervenait en privé, sur les réseaux, dans une tribune ou devant les caméras pour déplorer - à juste titre - ce manquement. Les professionnels de la couture et les profanes tentaient de répondre à cette demande accrue tout en s'adaptant aux recommandations des autorités sanitaires ou chacun y allait de son astuce avec un bandana, une chaussette, du papier absorbant et autre objet insolite pour, en vaillant soldat, tenter de se protéger de l'ennemi invisible.

Hier encore des élus et autres personnalités publiques après avoir nié l'importance de l'utilisation du masque soudainement le portaient et nous le recommandaient.

Aujourd'hui ces évocations me font sourire, tristement, ironiquement quant nombreux sont ceux qui sont tentés de ranger ce masque dans une malle à souvenirs. J'espère que nous pourrions parler de cette période comme d'une crise sanitaire résolue et que nous continuerons à remercier ceux que nous applaudissons chaque soir. Je veux croire que nous n'oublierons pas trop vite ceux tombés sous le feu de ce virus, que nous soutiendrons dans leur rétablissement ceux sortis de réanimation et que nous accompagnerons dans leur combat de prise en charge médicale ces malades du Covid-19 au long cours. Pour cette espérance aussi utopique soit-elle, je pense que le masque doit encore être de notre tenue vestimentaire quotidienne.

Pourtant force est de constater que le port du masque et la distanciation recommandée ne font plus vraiment partie de nos gestes réflexes. Il suffit pour s'en convaincre d'observer ces quidams jeunes ou vieux agglutinés dans des lieux festifs, autorisés ou pas. Mais aussi - et c'est peut-être le plus inquiétant - de constater l'images renvoyée sans souci d'exemplarité par ces ministres fraîchement désignés qui se bisent, ou ces autres édiles qui dernièrement élus s'enlacent pour se congratuler, s'abstiennent de porter un masque ou le portent sous le nez.

L'information Coronavirus est vue et entendue régulièrement, par tous, peut-être trop ce qui la rend banale, pourtant je ne résiste pas une nouvelle fois à m'en faire l'écho. Respectons une distance d'au moins un mètre avec les autres, saluons sans serrer les mains, arrêtons les embrassades. Et en complément de ces gestes, portons un masque quand la distance d'un mètre ne peut être respectée. Et ce, même si l'été, le temps est aux plaisirs, à l'insouciance et à la douceur de vivre. ■ **Dominique PIETRI**

Dans notre numéro 6829, l'interview de Marie-Pierre Panzani était signée Dominique Pietri.

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

RÉDACTION

Directeur de la publication - Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

QUAND LES SOLS RACONTENT NOTRE HISTOIRE

Pour qui sait le lire, notre sol est un livre où s'inscrivent les moments de la vie de nos ancêtres.

Leurs espérances ou leurs craintes d'un au-delà qui reste toujours aussi mystérieux. Pour les archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), chaque découverte nouvelle est un moment d'émotion. Ces dernières semaines, les fouilles préventives ont permis la découverte sur deux sites, l'un en Balagne, l'autre à Sagone, de vestiges, d'artefacts et de tombes éclairant d'un jour nouveau l'histoire de la Corse.

Photo Claire Guichet

Habitat néolithique de Belgodère



«**N**ous fouillons, c'est votre histoire», plus qu'un slogan, c'est un credo pour l'Inrap. La structure réalise – avant que tout ne soit irrémédiablement perdu – des fouilles préventives sur des sites destinés à l'urbanisation ou à la réalisation de travaux d'aménagements. Chaque année, elle effectue près de 1800 diagnostics et plus de 200 fouilles en France métropolitaine et outre-mer. Son siège est à Paris mais ses 2 200 agents sont répartis sur tout le territoire. En Corse, ses locaux sont installés à Vesco-vato. Cinq archéologues y travaillent mais les projets d'aménagements et l'urbanisation devenant plus importants, les demandes de fouilles s'intensifient: l'Inrap en réalise près d'une quarantaine par an. Aussi les personnels de la structure insulaire bénéficient-ils du concours de collègues venus du Continent, une vingtaine en général, aux compétences complémentaires. Car ce monde de l'archéologie est pluridisciplinaire. Il se décline en une large palette de spécialités permettant d'appréhender l'ensemble des aspects d'un site par périodes – du Paléolithique à l'Époque contemporaine – mais aussi par types de vestiges ou de matériaux: géomorphologues, anthropologues, archéozoologues, carpologues, malacologues, xylogues, céramologues, tracéologues, etc.

Aucune fouille ne se fait sans autorisation ni contrôle de l'État qu'il s'agisse de «fouilles programmées» répondant à une problématique scientifique sur un site déjà connu, ou de fouilles préventives. Elles se situent plus particulièrement dans les zones littorales. «*Nous avons peu d'aménagements importants prévus dans les zones de montagne, donc peu de fouilles préventives*, remarque Céline Léandri, archéologue et assistante au conservateur de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac). *Concernant les fouilles programmées, elles répondent à une demande particulière et sont le reflet de l'état de la recherche. Nous menons une trentaine d'opérations par an. Certaines ont déjà eu lieu dans l'intérieur, à Lano notamment, où un abri sépulcral a été mis au jour. D'autres sont prévues dans la région, mais il est vrai qu'elles sont moins nombreuses.*»

BELGODERE: LE PASSÉ NÉOLITHIQUE ET ANTIQUE DE LA BALAGNE

Sur la commune de Belgodère, au lieu-dit Erbaghjolu, le livre du temps ouvre toute une histoire. Le site est depuis longtemps abandonné, voué sans doute à l'agriculture et l'élevage. Le sol est arasé. En bordure de la zone fouillée, quelques oliviers redevus sauvages. Puis des chênes verts, des cistes... Ici vont être construites des maisons d'habitation. Or, il y a près de 2 000 ans, entre le I^{er} et le III^e siècle de notre ère, à l'époque du Haut-Empire romain, il y avait déjà des maisons à cet endroit. Et peut-être d'autres autour, ainsi que les fouilles et les photographies réalisées par drone le laissent supposer. Au sol se révèlent, très nettes, les marques des fondations d'une domus de plus de 150 m², composée de deux grandes pièces principales et de cinq autres plus petites. Le sol était recouvert de dalles de schiste, le toit était en tuiles (tegulae et imbrices). Là vivait une famille vraisemblablement aisée qui, sans doute, exploitait un vignoble. Autour, on note les vestiges d'autres constructions, plus petites. Il y en a 5 en tout, dont le sol est en terre battue. Puis d'une autre domus, un peu plus loin, peut-être postérieure à la première. Le toit de la première bâtisse s'est effondré. Il semblerait qu'un incendie l'ait dévastée. Au sol, des débris de tuiles, des tessons de céramique, les restes brisés de vaisselle, d'objets en verre provenant de différents points du pourtour méditerranéen (Italie, Afrique du Nord, etc.) racontent la vie des habitants et prouvent combien le commerce était important dans le Mare Nostrum. La baie de Lozari, en contrebas, devait accueillir des navires. «*Vous avez ici le premier site antique fouillé en Balagne. Plusieurs prospections archéologiques avaient signalé la présence d'occupations datant de l'époque romaine, notamment dans la région de Belgodère, mais celle-ci est la première mise au jour*» explique Jean-Jacques Grizeaud, archéologue spécialiste de l'Antiquité et responsable scientifique du site.

On construira donc en 2020 là où on a habité au temps de Vespasien, Marc-Aurèle ou Sévère. Mais pas seulement: quelques 2 000 ans avant cette domus, d'autres familles avaient choisi ce plateau

Au sol, des débris de tuiles, des tessons de céramique, les restes brisés de vaisselle, d'objets en verre



Fouilles de Sagone

pour s'installer. Différents artefacts révèlent en effet une occupation datant du Néolithique final [-2800 à -2300]: des pointes de flèches en rhyolite, matériau local; quelques-unes en obsidienne importée de Sardaigne; des gouttes de cuivre fondu; des restes d'os issus de la faune indigène, des tessons de céramiques décorées et surtout les traces d'une activité de tissage (on a trouvé des fusaioles en céramique), combinées aux vestiges d'anciens poteaux prouvent qu'il y avait bien là un habitat très ancien. Et déjà une activité riche. «*Les fouilles devraient se poursuivre jusqu'en août, nous devrions pouvoir affiner nos connaissances*», ajoute Florian Soula, néolithicien. Puis le site sera rendu aux aménageurs.

SAGONE: LES MYSTÈRES D'UN SITE FUNÉRAIRE MÉDIÉVAL

C'est un vaste projet de mise en valeur du site de la cathédrale romane de Sant'Appianu à Vico-Sagone qui est à l'origine des fouilles préventives d'une nécropole médiévale. Parmi les tombes révélées par l'archéologie funéraire, l'une d'elles, particulièrement soignée et ornée d'un pentagramme inversé, interroge.

Les vestiges de l'ancienne cathédrale se trouvent sur le sommet d'une petite colline dominant le fleuve, la plaine littorale et le rivage. Les travaux de Daniel Istria, archéologue médiéviste, ont retracé le passé du lieu: la première occupation humaine daterait du 1^{er} siècle de notre ère. Quant au siège épiscopal, il est installé avant 591, date à laquelle il apparaît dans la correspondance du pape Grégoire le Grand. Vers la seconde moitié du VIII^e siècle, l'évêché est supprimé, puis réactivé en 1091-1092 sous l'autorité de l'archevêque de Pise. En 1530, la structure est désertée et la cathédrale en si mauvais état que le siège épiscopal est transféré en 1569 dans le village de Vico. Au début du XVIII^e siècle, l'église fait l'objet de travaux de restauration, mais, vendue après la Révolution, elle est rapidement transformée en grange. Pourtant, malgré leur détérioration, les hauts murs ont conservé leur majesté, et à travers eux l'histoire nous parle. La commune de Vico, propriétaire du site, n'entend pas le laisser à l'abandon. Une équipe de chercheurs, rattachés principalement à l'Université d'Aix-Marseille, a lancé en 2006 une étude archéologique du site paléochrétien et médiéval. Après huit années de travaux, les chercheurs et la commune ont

décidé de s'engager dans un programme de valorisation de l'ensemble des vestiges. «*Il s'agit d'un projet totalement novateur en Corse où il n'existe à ce jour aucun site médiéval étudié, aménagé, ouvert au public et totalement accessible aux personnes à mobilité réduite*, remarque François Colonna, maire de Vico, présent sur les lieux en compagnie notamment de Franck Leandri, Drac de Corse, François-Xavier Bartoli, architecte du projet, Mario Zannier, qui a porté ce dossier au sein de la commune et Jean-Louis Achard, coordinateur au développement au sein de la communauté de communes. L'État, la région et l'ATC contribueront au financement des travaux qui apporteront une valeur supplémentaire à notre territoire, comme en témoigne la présence à nos côtés de la communauté des communes».

Mais l'histoire réserve toujours des surprises: placées sous la responsabilité de l'archéologue Philippe Ecard, les fouilles préventives réalisées par l'Inrap, ont mis au jour un tertre et 32 tombes sur la zone fouillée. Chose relativement rare en Corse où la terre acide détruit les ossements, les squelettes de Sant'Appianu sont, pour nombre d'entre eux, dans un excellent état de conservation. «*Nous trouvons ici des tombes paléochrétiennes ou datant du haut Moyen-Âge. Nous avons des structures en bâtière, dans lesquelles les corps sont recouverts d'un «toit» de tuiles, des sépultures en amphores ou en pleine terre. La qualité de conservation des squelettes permettra de nombreux travaux d'études, de la datation au carbone 14 à l'étude de l'ADN. C'est d'un intérêt majeur pour l'histoire locale et de la Méditerranée*». Mais la tombe la plus intéressante du site n'a pas encore été ouverte: il s'agit d'une structure en bâtière particulièrement soignée. Dans l'argile des tuiles ont été gravés un pentagramme qui semble inversé et des signes, peut-être des lettres en écriture cursive. Dans une île où magie reste importante, que signifient ces symboles? Qui a été mis en terre avec autant de soin? Pour quelles raisons? «*Le pentagramme, en particulier inversé, est un symbole de sorcellerie, mais pour l'Eglise du XV^e siècle! Il est difficile [en tout cas pour moi] de pénétrer la symbolique des premiers siècles de la Chrétienté, toute mouvante au niveau des dogmes et des recyclages d'autres religions*» conclut Philippe Ecard. Les travaux devraient se poursuivre. L'archéologie funéraire donnera sans doute les réponses. ■ Claire GIUDICI

PRÉVENTION

SOURIEZ, VOUS ÊTES SCANNÉS!



Depuis le 13 juillet, l'ARS et la CCI de Corse ont installé des caméras thermiques dans les quatre aéroports de l'île. Le but : détecter tout passager entrant sur l'île et affichant une température supérieure à 38°C afin de l'inciter à consulter un médecin le plus rapidement possible et éviter ainsi tout rebond de l'épidémie de Covid-19 en Corse.

C'est un comité d'accueil un peu spécial qui accueille les passagers tout juste arrivés en Corse à leur sortie de l'avion. Depuis le 13 juillet dernier, des caméras thermiques ont été installées dans le hall des arrivées des quatre aéroports de l'île. Un dispositif fruit d'une collaboration entre l'Agence régionale de santé [ARS], la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et les deux préfetures, qui a pour objectif la gestion sanitaire des flux passagers entrants, dans le cadre du plan de prévention estivale. «*Le dispositif est plus global. Il commence avec un auto-questionnaire à remplir avant sa venue en Corse, avec déclaration sur l'honneur que le passager ne présente pas de symptômes de la Covid-19. Ce questionnaire, transmis par toutes les compagnies aériennes et maritimes, préconise en outre la réalisation d'un test avant le départ et pose un certain nombre de questions pour sensibiliser le passager. Le tout dans une logique de pédagogie et de prévention*» explique Marie-Hélène Lecenne, directrice générale de l'ARS de Corse. «*C'est la mesure la plus forte, celle qui rappelle aux passagers que la Covid est toujours là et qu'ils doivent respecter les gestes barrières tout au long de leur séjour*, ajoute Pierre Orsini, président de la commission entreprise et territoire au sein de la CCI de Haute-Corse, à qui a été confiée cette mission de prévention sur la Covid-19. *En vacances, le niveau de conscience des gens est plutôt affaibli. Ces mesures sont là pour faire des piqures de rappel. Il est de notre responsabilité de continuer à faire observer les gestes barrières afin d'éviter tout reconfinement. Nous sommes inquiets car nous enregistrons déjà une baisse de fréquentation d'environ 50* ».

À l'aéroport Napoléon-Bonaparte d'Ajaccio, en cette veille de 14 juillet, période habituelle de pointe, ce n'était en effet pas la foule des grands jours qui se pressait dans l'aérogare. Parmi les passagers, peu ont remarqué le nouveau dispositif de caméras thermiques qui vient tout juste d'être installé et qui les scanne pour opérer un pré-

filtrage. Derrière son écran, un opérateur, agent d'une société de sécurité privée, observe attentivement les silhouettes et signale tout passager qui apparaîtrait en rouge, signe d'une température supérieure à 38°C. Auquel cas, un agent chargé d'isoler le passager suspect invitera ce dernier à passer derrière un paravent où il lui reprendra individuellement sa température avec un thermomètre manuel infrarouge sans contact. «*Pour une personne qui présenterait encore une température supérieure à 38°C, on l'invite dans un endroit à l'écart pour lui remettre un flyer en 4 langues et une information orale afin de lui permettre d'identifier la manière dont elle peut aller très vite consulter*, indique Marie-Hélène Lecenne. *Derrière ce dispositif, les professionnels de santé, et notamment les libéraux, se sont organisés à travers le 116 117 pour répondre aux besoins de consultation des touristes que ce soit en téléconsultation ou dans leur cabinet. Pour nous, c'est la garantie qu'en cas de symptômes, le touriste peut très vite consulter*». Pour autant, aucune obligation, aucun isolement, ne sont prévus pour un passager qui présenterait de la fièvre. «*Il n'y a pas lieu de stigmatiser d'emblée la personne. La fièvre peut être signe de bien d'autres affections, mais on va lui dire que possiblement elle est peut-être atteinte par la Covid-19 et lui demander d'être prudente, de respecter les gestes barrières et de porter un masque*», souligne la directrice de l'ARS. Financé entièrement par la CCI de Corse, le budget de ce dispositif de caméras thermiques est estimé à 110 000 euros pour l'acquisition et la mise en place des matériels dans les quatre aéroports insulaires. 200 à 300 000 euros supplémentaires par site seront nécessaires pour son fonctionnement tout au long de la saison. «*C'est un coût important, mais indispensable pour rassurer les gens qui arrivent, mais aussi ceux qui sont sur l'île*», affirme Pierre Orsini. Une cinquantaine d'agents sont mobilisés sur cette opération, prévue pour durer jusqu'à au moins fin septembre. ■ **Manon PERELLI**

Photo AFS

DÉCHETS

« MI CHJAMU TAVIGNANU, È TAVIGNANU VOGLIU CAMPÀ »



Photos DR

Le 11 juillet dernier, le collectif Tavignanu Vivu organisait un rassemblement pour s'opposer à la création d'un CET à Giuncaggio, suite à la décision de la Cour administrative d'appel de Marseille qui avait validé ce projet le 3 juillet.

« **Volenu tumbà u secondu fiume di Corsica, u Tavignanu. L'obligation de subir les conséquences nous donne le droit de nous lever. Il n'y a peut-être rien de plus urgent, rien de plus corse que d'être là, ensemble** » déclarait Jean-François Bernardini, le chanteur d'I Muvrini, le 11 juillet dernier sur la RT50, à une quinzaine de kilomètres d'Aléria. Devant lui, plusieurs centaines de personnes rassemblées sous un soleil de plomb étaient une nouvelle fois venues dire non à la création d'un CET à Giuncaggio. Une manifestation, organisée à l'initiative du collectif Tavignanu Vivu, qui intervient après la validation de ce projet par la cour administrative de Marseille, le 3 juillet dernier. Porté par l'opérateur privé Oriente Environnement, ce projet litigieux prévoit la création d'un CET d'une capacité annuelle d'enfouissement de 70 000 tonnes pendant 30 ans, et notamment de plus de 100 000 tonnes de terres amiantifères. En 2016, il avait d'abord été bloqué par un arrêté préfectoral, que le tribunal administratif de Bastia a annulé le 3 octobre 2019, décision qui a donc été entérinée par la cour administrative d'appel de Marseille. Le tout sur fond d'une crise des déchets lancinante, sur une île qui ne compte plus à ce jour que deux CET. « **Nous sommes là pour montrer aux services de l'Etat et aux instances qui décident de notre sort que nous sommes mobilisés et que la marmite ne fait que bouillir de plus en plus** », a asséné Brigitte Filippi, la représentante de Tavignanu Vivu. Opposé à ce projet qui mettrait « **sciemment en danger la population, l'économie et l'environnement** » de toute une région, ce collectif de riverains alerte en effet sur les répercussions que pourrait avoir un CET sur le Tavignanu, qui coule à un jet de pierre du site choisi pour sa construction. « **Partout, sur la planète entière, on s'inquiète des ressources en eau. Face à ces réalités alarmantes, nous ne sommes pas prêts à assister passivement au spectacle révoltant et scandaleux de tribunaux qui donnent leur aval pour injecter dans le 2^e fleuve de Corse, c'est-à-dire dans le cordon ombilical de notre terre, des milliers de tonnes de déchets et poisons**

pendant 30 ans », s'est ému Jean-François Bernardini qui a ensuite lu un petit texte dans lequel il donne la parole au fleuve : « **Dans les années à venir, il faudra interdire à vos enfants et à vos troupeaux de s'approcher de moi. Au lieu de porter la vie comme je l'ai toujours fait, vous me condamnez à porter la mort et la maladie. Per avà mi chjamu sempre Tavignanu, e Tavignanu voliu campà** ». Plusieurs politiques insulaires, à l'instar du député Jean-Félix Acquaviva, et membres d'associations comme Extinction Rebellion, Global Earth Keeper ou encore A maffia no, a vita ié étaient venus apporter leur soutien à ce combat. Parmi eux, Marie-Do Loye, géologue et représentante de Zeru Frazu. « **S'il y a un endroit où il ne faut pas faire de site d'enfouissement, c'est ici ! Ce qui me dégoûte, c'est que les services de l'Etat, en toute connaissance de cause, valident un projet absolument monstrueux. Il est clair que cette zone est complètement instable et il est probable qu'elle contienne aussi de hauts niveaux amiantifères. Pourquoi s'obstiner à faire un projet alors qu'on est sûr que dès que cela va commencer, tout va se casser la figure dans le Tavignanu et que les poubelles se retrouveront dans le fleuve ?** », a-t-elle déploré avant de stigmatiser « **l'immobilisme coupable** » des communautés des communes et du Syvadec. « **On ne peut pas convertir tout le monde au zéro déchet en deux temps trois mouvements, mais par contre on peut organiser une collecte sélective qui marche et en particulier des bio-déchets. Or, on constate qu'il y a un plan organisé pour ne rien faire. On fait tout pour que le problème subsiste, et qu'il soit tellement insupportable que les gens soient prêts à accepter n'importe quoi** », a-t-elle cinglé en enjoignant les institutions « **à résoudre ce problème des déchets par le haut, et non en faisant n'importe quoi** ». Regrettant l'attitude de l'Etat dans cette affaire, le collectif Tavignanu Vivu a de son côté indiqué sa volonté de saisir prochainement le Conseil d'Etat et avoir « **déjà entamé des démarches auprès de l'Europe, elles sont en bonne voie et soutenues par des députés européens** ». ■ **Manon PERELLI**

DEADSIGNS

UN JEU VIDÉO DE SURVIE MADE IN CORSICA

Disponible depuis le 30 juin sur la plateforme de jeux Steam, DeadSigns est un jeu vidéo de survie 100% made in Corsica, imaginé et développé par Jean-Baptiste Leonelli associé à Cyril Trigaux qui signe la conception sonore.

L'idée aura mis près de 5 ans pour se concrétiser. C'est en effet en 2015 que Jean-Baptiste Leonelli, alors étudiant en informatique à l'Université de Corse, jette les bases de son projet. Passionné depuis toujours par l'infographie, il s'est lancé assez tôt dans la réalisation 3D et le codage, dans le but, à terme, de créer des jeux-vidéos. Il se laisse cela dit du temps pour peaufiner son idée mais également pour perfectionner encore ses connaissances et sa technique. En 2019, il rencontre Cyril Trigaux, lui aussi étudiant à Corte, en master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et qui se passionne pour la conception sonore. L'un comme l'autre ont d'ailleurs pris part à la première édition du Pixel Week-end, compétition de création numérique organisée par le FabLab de Corte. Cette année-là, ils ne font pas équipe ensemble et ne concourent pas dans la même catégorie, mais seront parmi les compétiteurs distingués. Pour l'édition 2020, ils se retrouvent en revanche dans la team The Insiders (avec également Joseph Leonelli et Théo Orsu) qui remporte un premier prix dans la catégorie «gaming» avec un jeu d'énigme.

Jean-Baptiste et Cyril vont travailler ensemble sur les fondamentaux d'un jeu de survie/horreur qui se joue à la première personne, comme en caméra subjective: le codage [la programmation qui va définir la mécanique du jeu], les graphismes [modélisation des décors et des personnages] et la conception sonore des musiques ou bruitages. Le titre est quant à lui tout trouvé depuis 2016: «*DeadSigns, les signes de la mort, ça collait bien pour un jeu d'horreur*» dit Jean-Baptiste. Au tandem de base vient s'adjoindre une équipe de contributeurs: Fab Mariani, concepteur de jeux vidéos autodidacte est leur conseiller technique, tandis que Louis Arrighi, Philippa Santoni, Brandon Andreani et Théo Orsu apportent leur concours pour une version du jeu en langue corse. Car si le jeu est disponible en français et anglais, ses concepteurs ont aussi à mettre en valeur le corse. Car, souligne Jean-Baptiste, lorsqu'on crée un jeu dans l'île, promouvoir sa langue et sa culture est une chose qui ne peut que tenir à cœur.

Depuis le 30 juin, DeadSigns est proposé à l'achat sur Steam, plateforme de distribution de contenu en ligne et de gestion des droits. Pour l'heure, il est disponible en «early access» ou accès anticipé.

C'est que, expliquent les concepteurs, le jeu «est encore activement en développement. La version complète du jeu contiendra un ensemble de mode de jeux, alors que cette première version n'en possède qu'un. Nous avons décidé de sortir cette première version pour que les joueurs puissent tester le jeu plus tôt et nous aider à améliorer le gameplay avec la sortie des autres modes prévus. Nous saurons nous montrer attentifs aux retours de la communauté [NDR: des joueurs] et nous comptons là-dessus pour améliorer le jeu au maximum. Nous travaillons et nous travaillerons activement pour proposer du nouveau contenu chaque mois». Pour l'heure, les évaluations laissées sur Steam par les joueurs qui ont testé DeadSigns sont positives voire enthousiastes. L'un deux salue par exemple un «*excellent travail de la part de ces deux développeurs, surtout pour un premier jeu commercialisé!*»

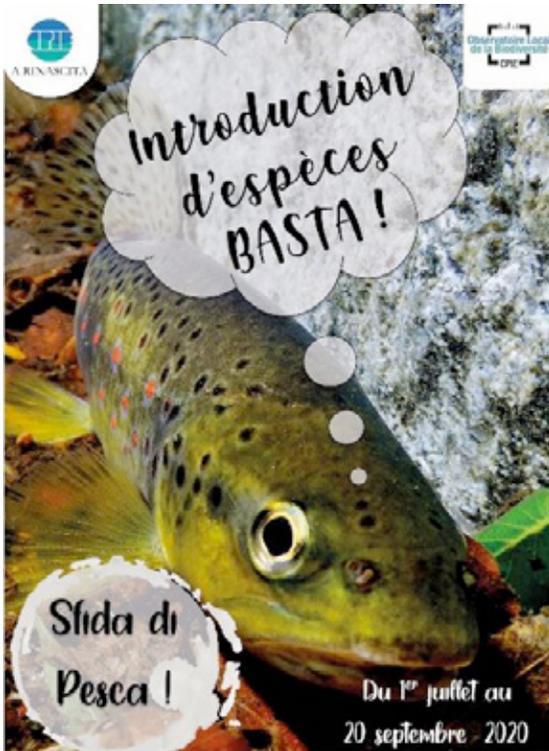
Des débuts encourageants, qui devraient sans doute inciter Jean-Baptiste – déjà à la tête de Prevn, une entreprise spécialisée dans le serious games (jeux pédagogiques) et les applications mobiles – à donner corps à son idée de créer un studio de jeux vidéo made in Corsica... ■ JPM

Pour l'heure, DeadSigns est proposé uniquement en mode «forêt».

Le joueur a pour refuge une cabane au fin fond d'un bois, où rôdent de monstrueuses créatures dont il doit se défendre à la nuit venue. Il doit pour cela veiller sur le coffre qui renferme tout ce qui est nécessaire à sa survie. Et mettre à profit les journées pour tenter de glaner du matériel ou des vivres supplémentaires. L'objectif est de survivre le plus longtemps possible face aux monstres. De la forêt, on aperçoit un manoir, inaccessible... du moins pour l'heure: le mode «manoir» est en cours de développement. Et ce nouveau refuge ne sera pas nécessairement beaucoup plus sûr que la cabane dans la forêt. D'autres modes de jeu, dont une option multijoueurs sont en projet. ■

BIODIVERSITÉ EN EAUX DOUCES

Un défi-pêche pour améliorer l'état des lieux



Saumons de fontaine, brochets, carpes, voire silures et poissons-chats... Lors de ces quarante dernières années, une vingtaine d'espèces ont été introduites dans les cours et les plans d'eau de Corse. Une introduction qui s'est souvent faite au détriment d'espèces locales ou endémiques. Depuis 2011, le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) a mis en place et anime un Observatoire local de la biodiversité (OLB) afin de mieux connaître la répartition et la dispersion des espèces et de sensibiliser le public aux impacts sur la biodiversité locale que peut avoir leur introduction. Si, note Violette Foubert, chargée de missions au CPIE, l'OLB dispose à présent d'une «bonne connaissance du peuplement piscicole sur l'île» et si la communication a bien fonctionné puisque les pêcheurs sont désormais «au courant, sensibilisés et familiarisés avec ce problème» reste encore à les impliquer plus étroitement. En effet, explique-t-elle, le principe de l'observatoire est d'associer un volet scientifique et un volet «science participative: il s'agit d'impliquer les pêcheurs dans l'observation des espèces et l'amélioration des connaissances de manière générale». Dans cette optique, le concours des pêcheurs s'avère incontournable, mais ils sont encore trop peu nombreux à connaître l'observatoire ou à lui faire remonter leurs observations. Aussi, dès le 1^{er} juillet, l'OLB a lancé à leur intention le challenge Sfida di pesca qui s'achèvera le 20 septembre. Au travers d'un défi ludique et doté de prix, il s'agit d'inviter les habitués des cours d'eau à transmettre à l'OLB des observations sur les espèces qu'ils ont pu trouver. Pour ce faire, les participants devront parcourir 5 rivières dont 3 au choix et 2 requises [une liste est fournie] et transmettre à l'observatoire une photo de chaque espèce pêchée ainsi que des informations sur sa localisation [pour ceux qui ne souhaitent pas divulguer leur «coin de pêche» celle-ci peut cela dit rester approximative]. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 août. ■ JPM

Savoir + : www.casadilacqua.fr

AJACCIO

Des potagers partagés pour les Jardins de l'Empereur

La Ville d'Ajaccio a entrepris récemment des travaux pour la création de jardins familiaux dans le quartier des Jardins de l'Empereur. Financé à 50% par l'Etat, 30% par la Collectivité de Corse et 20% par la ville, ce projet fait suite à une demande, exprimée via le conseil citoyen, des riverains et des associations. Sur une superficie totale de 1300 m², il prévoit la création de 19 parcelles individuelles de 18 à 30 m², dont une accessible à des personnes à mobilité réduite, ainsi que d'une parcelle collective, d'une serre, de pergolas et d'une cuve de récupération des eaux pluviales. Chaque parcelle sera dotée d'un point d'eau et d'un coffre à outils. Deux locaux, dont un équipé d'une kitchenette et d'une salle de réunion, complètent les équipements. La livraison des travaux est prévue pour décembre 2020. Les Jardins de l'Empereur seront le troisième quartier ajaccien à accueillir des jardins partagés, après ceux des Cannes, lancés dès 2011, puis ceux de la Maison des services publics de la Résidence des îles, créés en partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ajaccio, la Communauté d'agglomérations du Pays ajaccien et Recycla Corse. ■ AN



96,6%

Les chiffres de la semaine

de taux de réussite, tous baccalauréats confondus, dans l'Académie de Corse, après les résultats du second groupe d'épreuves. Soit une progression de 6,6% par rapport à 2019. On dénombre 2623 bacheliers dont 1796 ont été reçus avec une mention : 342 « Très bien » ; 592 « Bien » et 862 « Assez bien »

17 800

Les chiffres de la semaine

visières ; 50 hygiaphones ; 50 crochets ouvre-porte et 50 kits de ventilation non invasive pour équiper l'hôpital d'Ajacciu de kits de valves de respirateurs ont été produits et distribués sur l'ensemble de l'île par le réseau de makers corses pour faire face à la pénurie de matériels dans la lutte contre la Covid-19.

10 771

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

immatriculations de voitures particulières neuves enregistrées en Corse au 1^{er} semestre 2020, soit, dans un contexte de crise sanitaire, une baisse de 60% par rapport à la même période en 2019. Le nombre de voitures de location immatriculées entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2020 affiche une baisse de 93% sur un an.

AJACCIO

AURÉLIA MASSEI, NOUVEAU VISAGE DE LA MILO

Formée à l'Université de Corse, Aurélia Massei avait 25 ans lorsqu'elle a été élue pour la première fois conseillère municipale d'Ajaccio, lors du premier mandat de maire de Laurent Marcangeli. Aujourd'hui 14^e adjointe au maire, en charge des associations, de la jeunesse et de la démocratie participative, celle qui, à désormais 31 ans, est la plus jeune élue de la municipalité ajaccienne, vient de se voir confier la présidence de la Mission locale.



Photo DR

L'engagement politique, ou du moins l'engagement « dans la vie municipale » de sa ville a très vite été « une évidence » pour elle. Après un master scientifique à l'Université de Corse et son entrée dans la vie active, Aurélia Massei s'était en effet impliquée dans la vie associative et, dans ce droit-fil, c'est assez naturellement qu'elle a souhaité s'investir davantage dans la vie de la cité. En 2015, lors de l'élection municipale partielle d'Ajaccio, elle est 30^e sur la liste Toujours avec vous pour Ajaccio, conduite par Laurent Marcangeli et entre au conseil municipal à seulement 25 ans. « Ces six années en tant que conseillère municipale ont été très enrichissantes et m'ont permis de découvrir le fonctionnement de la collectivité ». Puis lors de la création de Ajaccio, le mouvement, Laurent Marcangeli lui demande d'en intégrer le comité exécutif. Et, pour l'élection de 2020, elle est cette fois 20^e sur la liste du maire sortant, Fiers d'être Ajacciens, qui l'emporte dès le premier tour. Puis, le 23 mai dernier, lors de l'installation du conseil municipal, elle se voit désignée 14^e adjointe, en charge des associations, de la jeunesse et de la démocratie participative. Une « nouvelle étape » et de nouvelles responsabilités dont elle mesure « l'importance », mais pour lesquelles la benjamine des élus ajacciens semblait être toute désignée, tant de par son âge que de par son parcours ou ses convictions. « La jeunesse est une ressource indispensable pour notre territoire, estime-t-elle, une ressource porteuse d'avenir qu'il faut chercher à mobiliser. La création du Conseil municipal des jeunes, lors de la précédente mandature, a permis aux jeunes d'évoluer, en les aidant à devenir des citoyens responsables et à participer à la vie de la commune. Grâce à cet outil, mais aussi grâce à l'action de la direction de la Jeunesse et de la vie des quartiers, il existe une véritable politique municipale de la jeunesse que je suis fière aujourd'hui de perpétuer. Depuis quelques années, nous avons dé-

veloppé la participation de la population aux actions menées par la Ville. Il faut associer tous les citoyens à la vie démocratique de la commune. Réunions publiques, ateliers participatifs, concertations publiques, budget participatif sont autant d'outils de démocratie participative qui oeuvrent à l'amélioration du cadre de vie de la population. Ma volonté est de poursuivre la démarche engagée, de l'approfondir et de développer des actions de participation citoyenne. »

Mais le 9 juillet, Aurélia Massei s'est vu confier encore une autre responsabilité. Laurent Marcangeli lui a en effet délégué la présidence de la Mission locale (Milo), lui laissant, a-t-il précisé, « toute autonomie dans l'exercice » de cette nouvelle fonction. Acteur de l'insertion des jeunes, auxquels elle propose un parcours personnalisé vers l'emploi la Milo a accompagné l'an passé 1918 jeunes. La nouvelle présidente ne semble pas cela dit encline à se reposer sur ce bilan satisfaisant. En effet, souligne-t-elle « Beaucoup trop de jeunes sont isolés, sans emploi, ne bénéficiant d'aucun accompagnement et ne connaissant pas l'existence de la Milo. Il faut savoir que nous accompagnons tous les jeunes qui sont en demande d'insertion, de formation ou en recherche d'emploi ». Et précise-t-elle, comme pour couper court à certaines idées reçues sur cette jeunesse en quête d'insertion, « Les profils sont très variés, certains d'entre eux ont un niveau scolaire élevé ». Durant la crise sanitaire et le confinement, la Milo a continué à fonctionner, souligne sa nouvelle présidente en saluant la mobilisation de l'équipe pour la poursuite de ses missions. Cela dit, le plus difficile reste peut-être à venir, des moments difficiles sont encore à craindre : « La crise va frapper la jeunesse de plein fouet. Les signes que vont continuer à donner les pouvoirs publics vont être importants, des mesures nouvelles pour l'apprentissage ont déjà été annoncées. Nous devons donc nous adapter, et faire preuve de réactivité ». ■ AN



CREATIONS SOCIETES

N° 01

L'OCHJU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

Chez Mme Sylvie Renucci

Sotta A Riccia, 20148 Cozzano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 09 juillet 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : L'OCHJU
Siège : Chez Mme Sylvie RENUCCI, SOTTA A RICCIA, 20148 COZZANO
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10.000 euros
Objet : La production de contenus audiovisuels, la prestation de services audiovisuels et la location de matériels audiovisuels
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Gaëlle TARDITI demeurant I COSTI DI VILLANOVA - 20167 VILLANOVA. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte authentique reçu par Maître Jérôme MORTEVEILLE, notaire, en date du 7 juillet 2020, à BELLEVIGNE-EN-LAYON. Dénomination : SCI ROSSI CASTIRLA. Forme : Société Civile Immobilière. Siège social : Lenza Longa, 20236 Castirla. Objet : L'acquisition, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente de tous biens et droits immobiliers et leurs accessoires ou compléments et généralement toutes opérations civiles pouvant s'y rattacher directement.
Durée de la société : 99 année[s].
Capital social fixe : 6000 euros
Montant des apports en numéraire : 6000 euros.
Cession de parts et agrément : Pacte de préférence et procédure d'agrément en cas de cession de parts.
Gérant : Monsieur Dominique ROSSI, demeurant Lenza Longa, 20236 Castirla. La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis, Maître Jérôme MORTEVEILLE.

N° 03

HEMA 8z

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Avenue Sampieru Corsu

Immeuble Sedda, 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 27/06/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : HEMA 8z
Siège social : Avenue Sampieru Corsu - Immeuble SEDDA - 20600 Bastia
Objet social : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement. La société pourra faire tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales et en général toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays.
Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Henriette BOURDIEC, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, du 15 juin 2020 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE : ESPACES VERTS ET PAYSAGES, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 €, dont le Siège social est au lieu-dit TORRA, Route de Saint-Florent, 20232 OLETTA, ayant pour objet : Démouillage, élagage, création et entretien de jardins, coupe de bois, travaux forestiers, bûcheronnage, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de BASTIA.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.
Président : Il a été nommé comme président, Monsieur BERREHIL NABIL, né le 19 mars 1995 à BASTIA (2B), de nationalité Française, célibataire, demeurant, la porta, rue du centre 20217 SAINT-FLORENT.

Pour avis, Le président.

N° 05



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 23 Juin 2020, il a été constitué sous la dénomination sociale « SARL SMART », une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de vente de prêt à porter féminin et de tous fonds de commerce de cafétéria, salon de thé, restaurant.
Le siège social est fixé à BASTIA [20200] 9 Rue Sébastien de Casalta.
La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.
Les associés ont effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 €.
Le capital ainsi formé est divisé en 1.000 parts sociales de 1 euro chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports.
La société est gérée et administrée par Monsieur Pierre, Dominique BOUQUET demeurant à BASTIA [20200] Chemin San Gaetano, né le 15 Novembre 1961 à Lyon (Rhône-Alpes), lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis et mention, Le gérant.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CORSCIA en date du 29 juin 2020, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : GROUPE MATTEI INVESTISSEMENTS, SIEGE SOCIAL : Maison 42 ter, CORSCIA (Corse)
OBJET : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière ; l'organisation administrative, juridique, sociale, comptable et fiscale, sous quelque forme que ce soit, des sociétés ayant fait l'objet de la prise de participation.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Madame GRAZIELLA MATTEI, demeurant Maison 42 Ter, CORSCIA (Haute-Corse),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Pour avis, le Président ou le représentant Légal.

N° 07

FIDAL

Immeuble L'Astrolabe

79, boulevard de Dunkerque

CS 10437 - 13235 Marseille cedex 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société, par acte sous seing privé en date du 30.06.2020, présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI LECOOP
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE SOCIAL : 4 Cours Général Leclerc - 20000 Ajaccio
OBJET : La Société a pour objet :
- L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à usage professionnel, commercial ou industriel ou d'habitation ;
- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés dont elle aura la propriété ou la jouissance ;
- L'acquisition, la conservation et la mise en valeur de tous portefeuilles, titres ou autres biens mobiliers ;
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;
Elle peut faire toutes opérations, soit seule, soit en association, sous quelque forme que ce soit, se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.
DUREE : 99 années
GERANCE : Madame CUTTOLI Anne-Charlotte, Eugénie demeurant 4 Cours Général Leclerc - 20000 Ajaccio
APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros
CESSION DE PARTS : Madame CUTTOLI Anne-Charlotte, Eugénie Apporte à la Société la somme de 600 euros, ci six cents euros ; Monsieur CUTTOLI Tousseint Apporte à la Société la somme de 200 euros ci deux cents euros ; Madame DE PERETTI épouse CUTTOLI Chantal, Marie, Elisabeth, Apporte à la Société la somme de 200 euros ci deux cents euros.

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2020, il a été constituée une SCI dénommée :
SCI HAPPY HOME
Siège social : 22 Lot Cabanule, 20620 Biguglia
Capital : 100€
Objet : Acquisition et la location de biens immobiliers. La propriété, la gestion et l'administration de biens dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition échange apport ou autre tous placements de capitaux sous forme actions obligations parts sociales
Gérance : Mme Aurelie PIETRI GENARD, 22 Lot Cabanule, 20620 Biguglia
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/07/2020, il a été constituée une SAS dénommée SNT CUSTOMS. Siège social : 117 stretta abeloni, 20290 Lucciana. Capital : 1000€. Objet : le commerce de détail de véhicules automobiles neufs ou d'occasion pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, etc. Président : M. Jean-françois donsimoni, 117 stretta abeloni 20290 Lucciana. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Bastia.



Henri PINNA
Joseph MELGRANI
Paul CUTTOLI
Louis-Valery VERGEOT
Notaires associés
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 Ajaccio
Tél : 04.95.51.75.75
Fax : 04.95.51.15.55

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Louis-Valery VERGEOT, Notaire associé de l'office notarial sus-dénommé, le 9 juillet 2020. Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SIXBAP
Siège social : ECCICA-SUARELLA [2017], lieu-dit Collizola
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf [99] années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (à titre exceptionnel ou habituel) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le cas échéant, la mise à disposition des biens sociaux au profit d'un ou plusieurs associés.

- l'exercice de l'activité d'achat et revente en qualité de marchand de biens.
 - la création, l'acquisition, la prise en gérance, l'exploitation de tout fonds de commerce, notamment : hôtellerie, débit de boissons, brasserie, restauration de tout type et de toute importance, pizzeria, crêperie, café, salon de thé, glacier snack, fabrication et/ou vente de tout type de boissons, de tout produit alimentaire, notamment de cuisine de tous types, rapide, traditionnelle, gastronomique, de pain et tous produits de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, biscuiterie, chocolaterie, sandwichs, glaces et assimilés, le tout à déguster sur place ou à emporter; épicerie, point chaud, la prise à bail de locaux à ces effets et généralement toutes activités connexes ou complémentaires

- la création ou l'acquisition et l'exploitation de résidence hôtelière, l'exercice de l'activité de loueur en meublé ;
 Toutes prises de participations de quelques importances qu'elles soient pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus ainsi que tous déplacements en valeurs mobilières.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet commercial et susceptibles d'en favoriser le développement. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Exercice du droit de vote :

Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Cessions d'actions :

Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

Président : M Jean Marc LANFRANCHI, demeurant à ECCICA-SUARELLA [2017], lieu-dit Collizola,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

Me Louis-Valery VERGEOT.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous SSP en date à Aleria, du 01/07/2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes : **Objet** : Marchand de biens. L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation directe ou indirecte, par bail ou autrement de tous biens immobiliers. La construction d'immeubles en vue de leur exploitation par bail, location ou autrement. La promotion immobilière, l'exécution des études juridiques, techniques et financières. La coordination des travaux, le pilotage, la maîtrise d'ouvrage déléguée, la gestion, la commercialisation et la construction de programmes immobiliers. **Dénomination** : PIANELLACCIU DEVELOPPEMENT. **Siège social** : Lieu-dit Presa di Mezzo, 20270 Aléria. **Capital** : 200.500 €. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé à le droit de participer aux décisions collectives, personnellement, par mandataire ou à distance, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. **Cession des actions** : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des associés.

Présidente : Mme. Rose CABOT, demeurant Lieu-dit Presa di Mezzo, 20270 Aléria.

Pour avis,

La présidente.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 10/07/2020, il a été constitué une SCI :

Dénomination :

STELLA MARIA
Siège social : Zone Industriel de Baléone, Lieu-dit Farone, 20167 Afa

Capital : 500 €

Activités principales : - L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers ;

- Tous travaux et mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : SARL L'ÉTOILE ACROBAT / THE NEWS STAR, capital de 1500 €, RCS 818923385 AJACCIO, Zone Industriel de Baléone, Lieu-dit Farone, 20167 Afa, représentée par Mr Laffille Mathieu
Cession de parts sociales : Libre
Immatriculation au RCS d'AJaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Aleria, du 01/07/2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes : **Objet** : Marchand de biens. L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation directe ou indirecte, par bail ou autrement de tous biens immobiliers. La construction d'immeubles en vue de leur exploitation par bail, location ou autrement. La promotion immobilière, l'exécution des études juridiques, techniques et financières. La coordination des travaux, le pilotage, la maîtrise d'ouvrage déléguée, la gestion, la commercialisation et la construction de programmes immobiliers. **Dénomination** : ALERIAICCIA DEVELOPPEMENT. **Siège social** : Lieu-dit Presa di Mezzo, 20270 Aléria. **Capital** : 200.500 €. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé à le droit de participer aux décisions collectives, personnellement, par mandataire ou à distance quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. **Cession des actions** : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quart des voix des associés disposant du droit de vote. **Présidente** : Mme. Rose CABOT, demeurant Lieu-dit Presa di Mezzo, 20270 Aléria.

Pour avis, la présidente.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à 22/06/2020 à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

ESPACE MICRO SERVICES

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Siège social : Immeuble les Dauphins, Quartier Saint Joseph - Ajaccio (Corse du Sud)

Objet social :

La société a pour objet, directement ou indirectement :

L'achat, la vente, la location, la fabrication, la maintenance de tous matériels et logiciels informatique, ainsi que toute prestations liées en amont comme en aval à l'informatique, le multimédia, internet, la communication et ce par tous moyens et procédés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du Commerce.

Capital : Il est fixé à 500 Euros.

Gérance : La société est gérée par un gérant Mr MARTINEZ Jacques - 20000 Ajaccio, pour une durée indéterminée.

Immatriculation de la Société : La dite société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJaccio.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 07/07/2020, il a été constitué une SAS :

Dénomination :

S.A.S. GANADOR
Siège social : 115 Domaine d'Alzone, 20166 Albitreccia

Capital : 1.000 euros €

Activités principales : Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de parts sociales, prestations administratives aux filiales et gestion de trésorerie.

Durée : 99 ans

Président : M. FORTIN Éric, 115 Domaine d'Alzone, 20166 Albitreccia
Immatriculation au RCS d'AJaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Rectificatif à l'annonce n°22, parue dans notre édition du 10/07/2020 - N°6829

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2020 à Corté, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : 7ème ART CORTE

Objet social :

La Société a pour objet d'exercer, en France et/ou à l'étranger, les activités suivantes :

- L'achat et l'exploitation de salles de cinéma,

- La vente de confiserie, de boissons non alcoolisées, de crèmes glacées et de produits dérivés des films,

- La location des salles,

- L'organisation de spectacles, de concerts et de pièces de théâtre.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Siège social : Chez Madame Julie LENOIR - Résidence Agula Marina - Bâtiment A - U Centru - 20290 LUCCIANA.

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 €, divisé en 100 actions d'une valeur de 10 € chacune

Président : Monsieur Didier, Paul LENOIR né le 2 septembre 1962 à NANTES [44], de nationalité française, domicilié à Vallon du Macchione - Bâtiment B -

Chemin de Falconaja - 20600 BASTIA.

Directeur Général : Madame Julie, Marie LENOIR née le 21 octobre 1991 à ALBERTVILLE [73], de nationalité française, domiciliée à Résidence Agula Marina - Bâtiment A - U Centru -

20290 LUCCIANA

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la SAS Lioni Club par acte sous seing privé du 10/06/2020 pour une durée de 99 ans, ayant pour objet social l'exploitation de débit de boisson, pub, cabaret, bar à vin au capital social de 100 €. Le siège social est fixé 9 rue Pasteur, 20137 Porto-Vecchio. Elle sera immatriculée au RCS d'AJaccio. **Présidente** par Mr Thomas Colonna Cesari della Rocca, domicilié 9 rue Pasteur, 20137 Porto-Vecchio.

La cession des actions est soumise à l'agrément (majorité des 2/3) le cédant ne prenant pas part au vote.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date du 13 juillet 2020, il a été constitué une SCI :

Dénomination : SCI ANA INVEST V

Siège social : Provence Logis, Bâtiment I, Les Salines, 20090 Ajaccio

Capital : 300.000,00 €

Activités principales : en France et à l'étranger, l'acquisition, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous biens immobiliers, exceptionnellement la vente des biens détenus, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de tout prêt

Durée : 99 ans

Gérant : M. Ali ASSABBAI Provence Logis, Bâtiment I, Les Salines, 20090 Ajaccio

Cession de parts sociales : Libre entre associés ; Agrément des associés à l'unanimité pour toute cession au bénéfice de tiers à la société

Immatriculation au RCS d'AJaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALATA du 10/07/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CASALANTHO
Siège : Lieu-dit Le Cataro, Route de Sagone, 2067 Alata

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000 Euros

Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité.

- La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers.

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Sébastien, Christophe, Bruno CASANOVA, demeurant Lieu-dit Le Cataro, Route de Sagone, 20167 Alata.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 13/07/2020 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GOODCLOUD
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Chemin de Corbaja Supranu, Villa Daios, 20600 Bastia

OBJET : Prestation de services informatiques et vente de matériels informatiques

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts.

Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux

PRESIDENT : Monsieur Mathieu, Gilles ISTRIA, demeurant Rue Mont Carmel, Immeuble le Cythère, Bâtiment A, Ajaccio (20000), né le 06/12/2000 à AJACCIO, de nationalité française,
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Cédric, Santu PENNACHIO, demeurant Chemin de Corbaja Supranu, Villa Daios, à Bastia (20600), né le 01/11/2000 à BASTIA, de nationalité française,
IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

Pierre-Louis MAUREL

Avocat

7, Boulevard de Gaulle

20200 Bastia

SARL ALIVI DI SANTA GIULIA

Au capital de 8.000 €

Siège social : Marina di Santa Giulia

20137 Porto-Vecchio

497.680.082 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Guylaine SIMIAND de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant. Monsieur Jean-Vincent OLIVIERI, demeurant à 20137 PORTO-VECCHIO - Domaine de CALA D'ORO, pour une durée illimitée à compter du 30 juin 2020. Ce changement de gérant n'entraîne pas de modification statutaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

LA SALAMANDRE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7623 €

Siège social :

Centre Commercial La Rocade

20167 Mezzavia

RCS Ajaccio B 345 144 588

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire mixte en date du 30 JUIN 2020, les associés ont pris acte de la démission de Mademoiselle Christine, Louise ESPINO de ses fonctions de gérante à compter de cette assemblée et ont décidé de nommer en qualité de nouveau Gérant, pour une durée indéterminée, M. Jean-Luc Thomas ESPINO, né le 21 Septembre 1959 à ALGER (Algérie), de nationalité française, Demeurant : Cataro, Route de Sagone, Alata, 20167 Mezzavia (Corse-du-Sud), à compter du 1er juillet 2020. Mention au RCS : Ajaccio.

SARL BA HAMMOU & FILS

Au capital social de 2000,00 Euros

Siège social : 7 Rue des Mangues

20290 Borgo

RCS : 883 298 267 Bastia

DEMISSION DU CO-GERANT

Suite à l'AGE du 18/05/2020, il a été décidé d'approuver la démission de Monsieur Abdelmonaime BA-HAMMOU de ses fonctions de co-Gérant de la Société, compte à tenu de ce jour. Toutes les démarches ont été faites à cet effet. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

SCI VANDA

Société Civile Immobilière

Au capital de 320.000 €

Siège social :

Lotissement Résidence

du Golfe du Valinco, Numéro 13

20113 Olmeto

483 888 913 R.C.S. Ajaccio

Par décisions du 03/07/2020, l'AGO a pris acte de la nomination de Mme Patricia BRENAC demeurant 209 boulevard Pereire, 75017 PARIS en qualité de gérante en remplacement de M. Christophe BRENAC, démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

HOLDING ALR

Société Civile

Au capital de 255.217,00 euros

Siège social : Lieu-dit Strette

Résidence La Palmeraie

Boulevard Louis Campi

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 831 332 721

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 02 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Strette, Résidence La Palmeraie, Boulevard Louis Campi, 20090 AJACCIO au Résidence Acqualonga, Bâtiment B3, 20167 MEZZAVIA à compter du 02 juillet 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

* Ancienne mention :

Siège social : Lieu-dit Strette, Résidence La Palmeraie, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio

* Nouvelle mention :

Siège social : Résidence Acqualonga, Bâtiment B3, 20167 Mezzavia
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

CALA ROSSA BAY RESORT

SARL au capital de 10.000 €

Siège social :

65 Corniche San Giorgio

Lotissement Marina Di Fiori

20137 Porto-Vecchio

879 173 060 RCS Ajaccio

MODIFICATIONS

Aux termes des décisions de la gérance en date du 1er juin 2020, il a été décidé de transférer le siège social à Route de Cala Rossa, 20137 Lecci.

BADIME

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 €

Siège : Lieu-dit Pinarello

20114 Figari

845116987 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 01/07/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Vigo, Ogliastrallo, 20114 FIGARI. Mention au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

2JA

Société Civile Immobilière

en cours de transformation en

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 300 euros

Siège social : Lieu-dit Marsa

20117 Eccica Suarella

RCS Ajaccio 830 502 944

Suivant délibération en date du 01 janvier 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège social et sa durée demeurent inchangés. L'objet social reste identique mais devient commercial. Le capital reste fixé à la somme de 300 euros, divisé en 30 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Monsieur Jordano RIGHINI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : Monsieur Jordano RIGHINI, demeurant Lieu-dit Marsa - 20117 ECCICA-SUARELLA L'exercice social sera clos le 31 juillet de chaque année et exceptionnellement au 31 juillet 2021.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

LE CONFORT MEDICAL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège social :

Immeuble Espace Poretta

Route de Bastia

20137 Porto-Vecchio

Au terme d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juillet 2020, il résulte que la Société dénommée « MGUP Santé », société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis Route de Bastia, Immeuble Espace Poretta, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 881 843 031, représentée par ses cogérants, Monsieur Jean Pierre Charles Roger MARCELLESI et Madame Maryse Mireille VERO (épouse GAZANO) a été nommée en qualité de Présidente en remplacement Madame Mireille CAMUS (épouse GRIMALDI), démissionnaire.

Pour avis, Le Président.



TALLIANCE AVOCATS
57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

Société « SPORTLAB »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 Euros

Siège social : ZAC de Campo Vallone
Lotissement n°5 - 20620 Biguglia
En cours de transfert
RCS Bastia 841 886 849

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2020, il résulte que :

- Le siège social a été transféré de (20620) BIGUGLIA - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 à PORTO-VECCHIO (20137) Route de Bonifacio - Lot L Ondella N 10, à compter du 25 mai 2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

- Monsieur Cédric MESSINA a démissionné de ses fonctions de Directeur général avec effet à 25 mai 2020,

- Monsieur Cédric MESSINA, demeurant à NICE (06300) 17 bis rue Emmanuel Philibert, a été nommé en qualité de Président de la société, pour une durée indéterminée, à compter du 25 mai 2020, en remplacement de Monsieur Philippe GARCIA, Président démissionnaire à compter du 25 mai 2020. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,



DEPOSEZ
vos annonces à :

al-informateurcorse@orange.fr



AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de décision extraordinaire de l'associé unique du 9 Mai 2020, il résulte : L'associé unique de la Société SARL TINTORAJO RCS 521818146 a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 1 Janvier 2020. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Capital Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7500 euros. Il est divisé en 750 parts sociales, de 10 euros chacune. Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 7500 euros. Il est divisé en 750 actions, de 10 euros chacune entièrement libérées. Forme Ancienne mention : Société à responsabilité limitée Nouvelle mention : Société par actions simplifiée Dénomination sociale Ancienne mention : la dénomination de la société est : SARL TINTORAJO Nouvelle mention : la dénomination de la société est : SAS ALLEGRINI-SIMONETTI VIANDES Administration Anciennes mentions : Gérant : Emmanuel ALLEGRINI-SIMONETTI, Lieu- dit Morta 20226. PALASCA Nouvelles mentions : PRESIDENT : Emmanuel ALLEGRINI-SIMONETTI demeurant Lieu-dit Morta 20226. PALASCA Mentions complémentaires ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

ARCHIDENT

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : 4 avenue Emile Sari
20200 Bastia
530024025 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 6 juillet 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a :

- Nommé Madame Aurélie GIAMARCHI, demeurant 4 Avenue Emile Sari, 20200 BASTIA, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean Félix PESCE. L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Jean-Félix PESCE sans qu'il soit procédé à son remplacement.

- Décidé de transférer le siège social des Jardins de Toga, Bât B, 20200 BASTIA au 4 avenue Emile Sari - 20200 Bastia à compter du 1er janvier 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modifications seront faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia

Pour avis, La Gérance.



Etude de Maîtres
Antoine GRIMALDI,
Jean-Yves GRIMALDI,
Notaires associés, à Bastia
(Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 18 mai 2020, enregistré à BASTIA, le 11 juin 2020, Réf : 2020N00234 a été effectuée une réduction de capital social suite à retrait d'un associé et rachat de ses parts.

La Société dénommée ARIA VIVA, Société Civile Immobilière au capital de 137,20 €, dont le siège est à Solaro [20240] Lotissement 70 Marine de Solaro, Chez GOMEZ AGUILAR Luis, identifiée au SIREN sous le numéro 397939596 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

1. CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL
* Ancienne mention
« ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL

Le siège social est de ladite société est à 20240 SOLARO (Haute-Corse) Chez Monsieur GOMEZ AGUILAR Luis, Lotissement 70 Marine de Solaro.

* Nouvelle mention
« ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL
Le siège social est de ladite société est à 20243 SAN-GAVINO-DI-FIUMORBO [Haute-Corse].

Il peut être transféré en tout autre endroit sur décision unanime des associés. »

2. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL
Il résulte de ce retrait un changement du capital social, les articles 7 et 8 des statuts sont alors modifiés :

* Ancienne mention
« ARTICLE 7 REMUNERATION DES APPORTS

En conséquence les parts sociales rémunérant les apports sont ainsi attribuées savoir : .../...

- Monsieur VALENTINI Gabriel 4 parts - Numérotées de 2 à 5 inclus
- Monsieur Jean-Marie Luis GOMEZ-AGUILAR 2 parts - Numérotées de 6 à 7 inclus

- Monsieur Luis GOMEZ-AGUILAR 3 parts - Numérotées de 8 à 10 inclus 9 parts

ARTICLE 8 CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à la somme de 137,20 €. Il est divisé en 9 parts sociales de 15,24 € chacune, numérotées de 2 à 10, entièrement souscrites.

* Nouvelle mention

« ARTICLE 7 REMUNERATION DES APPORTS

En conséquence les parts sociales rémunérant les apports sont ainsi attribuées savoir :

- Monsieur VALENTINI Gabriel 4 parts - Numérotées de 2 à 5 inclus

ARTICLE 8 CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à la somme de 68,60 €. Il est divisé en 4 parts sociales de 17,15 € chacune, numérotées de 2 à 5, entièrement souscrites.

3. CHANGEMENT DE GERANCE

* Ancienne mention

« ARTICLE 19 GERANCE

- Sont nommés en qualité de CO-GERANTS de la société :

Monsieur VALENTINI Gabriel,
Monsieur GOMEZ-AGUILAR Luis

* Nouvelle mention

« ARTICLE 19 GERANCE

- Est nommé en qualité de GERANT de la société : Monsieur VALENTINI Gabriel, Le mandat qui lui est confié est fixé sans limitation de durée.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

ELINA

SASU au capital de 500€
Siège social : Residence Alta Ribba
20230 Santa Lucia Di Moriani
RCS 808 836 431 Bastia.

Le Président, en date du 22/06/2020, a décidé de modifier l'objet social comme suit, à compter du 01/07/2020 : La propriété, la location, la gestion, l'exploitation de tous fonds de fabrication à caractère artisanal et le commerce de produits de boulangerie pâtisserie traiteur artisanale - salon de thé et d'une manière générale l'exécution de toutes prestations pouvant être servies dans les boulangeries pâtisseries traiteur incluant la vente de produits issus de l'agriculture et production artisanal et local ainsi que la dégustation sur place ou à emporter, de boissons chaudes ou froide sans alcool - Laverie. Mention au RCS de Bastia.

NICCI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 1.000 €
Adresse : 4 Rue A. Marina
20220 Algajola
RCS de Bastia N° 882 853 260

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/06/2020, a pris acte de la nomination du Directeur Général, Madame Oriane Jeanne Marie-Clotilde TRINIAC, née le 30/04/1976 à Versailles [Yvelines], de nationalité Française, demeurant 364 PLACE SAINTE LUCIE - 20220 CORBARA, à compter du 1er juin 2020.

Pour avis.

JARDI-CONCEPT 2B
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 500.00 €
Siège social :
134 Marine de Venzolasca
20215 Venzolasca
833 898 034 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 10 juin 2020, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 10/06/2020, aux activités suivantes :

- Travaux de plomberie, directement ou en sous-traitance, ainsi que l'achat et la vente de matériel de plomberie. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet :

- Entretien espaces verts : débroussaillage, taille, abattage, élagage, désherbage, tonte, création et entretien des abords paysagers des voies de circulation et massifs, petits travaux de construction d'ouvrages paysagers [édification de murets, installations d'arrosage...] travail des sols, création de potagers, transport des végétaux, protection hivernale, entretien des espaces verts et arborés en hiver...et d'une manière générale tous travaux et services se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ;

- Location de benne aux entreprises et aux particuliers..

* Nouvelle mention :

La société a pour objet :

- Entretien espaces verts : débroussaillage, taille, abattage, élagage, désherbage, tonte, création et entretien des abords paysagers des voies de circulation et massifs, petits travaux de construction d'ouvrages paysagers [édification de murets, installations d'arrosage...] travail des sols, création de potagers, transport des végétaux, protection hivernale, entretien des espaces verts et arborés en hiver...et d'une manière générale tous travaux et services se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ;

- Location de benne aux entreprises et aux particuliers..

- Travaux de plomberie, directement ou en sous-traitance, ainsi que l'achat et la vente de matériel de plomberie.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

Le représentant légal.



BURCHI CONSULTING
INFORMATIQUE
SAS au capital de 55000 €
Siège social : 42 bd Graziani
20200 Bastia
RCS Bastia 511894784

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 09/07/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Electricité. Modification au RCS de Bastia.

N° 38

COLOMBANI TRANSPORTI

SAS au capital de 5.000 €
Siège : Lavo Di Pietra
20129 Bastelicaccia
878119072 RCS Ajaccio

Par décision des associés du 15/06/2020, il a été décidé de :
 - Nommer Président M. DE GRACIA Jérôme lieu-dit Arutoli, 20137 Porto-Vecchio en remplacement de M. COLOMBANI Gilbert démissionnaire.
 Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 39

COLOMBANI TRANSPORTI

SAS au capital de 5.000 €
Siège : Lavo Di Pietra
20129 Bastelicaccia
878119072 RCS Ajaccio

Par décision des associés du 29/02/2020, il a été décidé de :
 - Nommer Président M. COLOMBANI Gilbert Lavo di Pietra, 20129 Bastelicaccia en remplacement de M. BELLAH-CENE Khader démissionnaire.
 Mention au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 40

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE DI U TRAVU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Porté à 60.000,00 euros
Siège social :
Zone Artisanale de Ventiseri
Lot 19 - 20240 Ventiseri
814179883 RCS Bastia

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 10 juin 2020, enregistré au service de publicité foncière de BASTIA, le 25 juin 2020, dossier 2020 00018969,

il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 45.000,00 euros par émission de 300 actions nouvelles, et porté de 15.000 euros à 60.000,00 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quinze mille euros [15.000 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Soixante mille euros [60.000,00 euros].

Pour avis,
Le Président.

N° 41

MIDGARD

SAS au capital de 5000 €
Siège social :
4 avenue du Mont Thabor
Immeuble Castellani, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 851642280

Par décision des associés du 20/05/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 5000 à 6200 € à compter du 10/07/2020.
 Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 42

DGM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.500,00 euros
Siège social : Pont de l'Oso
20137 Poretta Di Ciacone
489 662 627 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09 mai 2020 et du procès-verbal de la gérance en du 25 juin 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 900 euros, pour être ramené de 1.500 euros à 600 euros par rachat et annulation de 60 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à mille cinq cents euros [1.500,00 euros]."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à six cents euros [600,00 euros]."

Pour avis,
La Gérance.

N° 43

VILLAS PLEIN SUD
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Porté à 40.000 euros
Siège social :
Lotissement Aigue Marine
Villa 6, Aspretto, 20090 Ajaccio
813 467 107 RCS Ajaccio

Par décision du 01/07/2020, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 39.900,00 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent [100 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quarante mille [40.000,00] euros.

Pour avis,
Le Président.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 44

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/07/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'Interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de :

Hajjari Abdeslam
 Né le 07/09/1990

à Douar Akhandouk (Maroc)

De nationalité Marocaine
 Domicilié : Casa Romani - RN 198 - 20240 Ghisonaccia

Activité : Boucherie

Lotissement Cervetti,
 20240 Ghisonaccia

RCS Bastia : A 803 175 728 - 2014 A 142

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 45

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/07/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Notre Dame du Rosaire [SARL]
 Villa Les 3 Chênes N19

Miomo - 20200 Santa Maria di Lota
 Activité : Hôtel - Restaurant - Objets de piete
 RCS Bastia : B 449 228 535, 2003 B 159
 Immatriculation secondaire [Etablissement principal]

"Hôtel Saint Lazare",

7, rue Saint Félix, 65100 Lourdes
 RCS Tarbes : 2003 B 206

Date de cessation des paiements :
 21/10/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI
 et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.



N° 46

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/07/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Escale Beaute [SARL]

Galerie Marchande Centre Leclerc

Alistro - "Institut Bellissima"

20230 San Giuliano

Activité : Soins esthétiques

RCS Bastia : B 539 421 677, 2012 B 28

Date de cessation des paiements :
 17/03/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI
 et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 47

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/07/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

EDM Construction [SAS]

735 Avenue du 9 Septembre

20240 Ghisonaccia

Activité : Tous travaux de maçonnerie générale

RCS Bastia : B 830 106 209, 2017 B 448

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 48

J ABCA

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 750 euros
Siège social : 1 rue Emmanuel Arene
20000 Ajaccio (Corse)
522 597 905 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2020, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 2 juin 2020.

- désigné en qualité de liquidateur : Monsieur JULIEN RUBIO, demeurant à MEZZAVIA, 20167 AJACCIO, DOMAINE LA CONFINA 2, LOT 102, - conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO [Corse] 1 rue Emmanuel Arene, Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 49

ZICC

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : C/O Mr Gerard Clair
Immeuble Les Remparts
Bd Wilson, 20260 Calvi (Corse)
492 731 195 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'assemblée générale des associés du 15 mars 2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 50

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

O'DELICES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.000 Euros
Siège social : Hameau de Torra
20215 Vescovato
R.C.S : Bastia : 801 829 417

TRANSFERT DU SIÈGE ET DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à BASTIA du 30 Juin 2020, la collectivité des associés a pris les décisions suivantes :

- Le transfert du siège social à compter du même jour de Bastia [20600] Route Nationale 193, Espace Tamburini à Vescovato [20215] Hameau de Torra et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- La dissolution anticipée de la société à compter du 30 Juin 2020 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à VESCOVATO [20215] Hameau de Torra, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Pascale, Antoinette TORZUOLI demeurant à VESCOVATO [20215] Hameau de Torra, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour Avis, Le Gérant.

N° 51

CREACASA

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 119 rue des Girolles
Lotissement I Campucci
20290 Borgo (Corse)
823 958 566 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal du comité de direction du 30 décembre 1899, il résulte que : L'assemblée générale des associés du 15 janvier 2020, après avoir entendu le rapport de Monsieur MICAELLI PISTOROZZI liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 52

ZICC

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : C/O Mr Gerard Clair
Immeuble Les Remparts
Bd Wilson, 20260 Calvi (Corse)
492 731 195 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2020, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 15 mars 2020 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Anthony BRANDALONI, demeurant à CALVI (Corse) Chemin de Saint Antoine, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CALVI (Corse) C/O MR Gérard CLAIR Immeuble Les Remparts, Bd Wilson.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 53

Raison sociale : MATAN**Forme : S.A.R.L****Au capital de : 200 €****Siège social : Pastoreccia****20229 Piedicroce****RCS 522 139 450**

Par décision du 25 /06/2020, les associés statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- Approuvé les comptes de liquidation,
- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,

- Décidé la répartition du produit net et de la liquidation,

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation,

- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention : RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 54

BOTTE FREDERIC**SASU au capital de 1.000 €****Siège social : Lieu-Dit la Crocce****20167 Alata****831 535 760 RCS Ajaccio**

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

En date du 01/07/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 01/07/2020. M. Frédéric BOTTE, actuel Président demeurant Lieu-Dit la Crocce, 20167 ALATA, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Pour avis,

AVIS DE CESSION

N° 55



Me Olivier LE HAY
Notaire associé de la SAS
" Alain SPADONI
& Associés,

Notaires ", Ajaccio (Corse-du-Sud),
3 avenue Eugène Macchini,
Immeuble « Le Régent »,

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu le 30 juin 2020, enregistré à SPFE AJACCIO, le 1er juillet 2020, Dossier 2020 19922 réf 2020N 00275, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société RELAIS MON REVE, Société à responsabilité limitée au capital de 273000,00 €, dont le siège est à AJACCIO [20090], Lieu-dit Aspretto, RN 193, identifiée au SIREN sous le numéro 440461705 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

A : La Société dénommée A3F, Société à responsabilité limitée au capital de 10000,00 €, dont le siège est à SARROLA-CARCOPINO [20167], Lieu-dit Chioso Soprano, Baleone, sous le numéro 884666132 et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Un fonds de commerce de STATION SERVICE, REPARATION ET ENTRETIEN AUTOMOBILES, NEGOCIANT PNEUMATIQUES sis à AJACCIO [20167], Route nationale 194, Mezzavia, lui appartenant, connu sous le nom commercial RELAIS D'ACQUALONGA, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 440 461 705.

Prix : 180000,00€, dont 136.575,00 € aux éléments corporels et pour 43.425,00,€ pour le matériel.

Entrée en jouissance le 30 juin 2020.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Olivier LE HAY, notaire ou domicile est élu dans les DIX [10] jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C a été ordonnée ne temps utile.

**Pour avis,
Me Olivier le HAY,
Notaire.**

N° 56

**B. LEONELLI****Avocat**

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67**Télécopie : 04.95.32.79.15**

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 30 Juin 2020, enregistré à BASTIA le 07 Juillet 2020, dossier 2020 00020170, référence 2B04P31 2020 A 00882, la société «O'DELICES» société à responsabilité limitée au capital de 6.000 euros, dont le siège social est situé à BASTIA [20600] Route Nationale 193, Espace

Tamburini, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 801 829 417, a cédé à la société « SAV PC », société par actions simplifiée au capital de 7.700 euros, dont le siège social est situé à BASTIA [20600] Route Nationale 193, Espace Tamburini, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 439 872 136, un fonds de commerce de café, restauration (licence 1ère catégorie petite restauration) à l'enseigne « O'DELICES » sis à BASTIA [20600] Route Nationale 193, Espace Tamburini, moyennant le prix de 65.000 €, s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 30 Juin 2020.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.



N° 57

**B. LEONELLI****Avocat**

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67**Télécopie : 04.95.32.79.15**

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NIMES du 12 Juin 2020 et à BASTIA du 23 Juin 2020, enregistré à BASTIA le 2 Juillet 2020, Dossier 2020 00019812, référence 2B04P31 2020 A 00873, Maître Bernard ROUSSEL, qualité de gérant de la SELAR «BRMJ» domicilié à NIMES [30972] 850, Rue Etienne Lenoir, BP 89068, Cedex 9,

Mandataire liquidateur à la liquidation judiciaire de Monsieur Eric, Christian, Marie DUPUIS, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA [20200] Miomo - Route de Partine, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 320 101 165, a cédé à la société «SARL SMART», société à responsabilité limitée en formation au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 9 Rue Sébastien De Casalta, un fonds de commerce de vente de prêt à porter féminin à l'enseigne «Les Divas» situé et exploité à BASTIA [20200] 9 Rue Sébastien De Casalta, moyennant le prix de 35.000 euros, s'appliquant savoir :

- Aux éléments incorporels pour 34.400,00 €

- Aux éléments corporels pour 600,00 € Ensemble 35.000,00 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 23 Juin 2020.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Bernard ROUSSEL Domicilié à FURIANI [20600] RN 193, Lieu-dit Canale, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

**Pour insertion,
L'Acquéreur.**



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 12/2020

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella - 20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32 - Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : marchespublics@pietrabugno.com

Numéro nationale identification : 21200353700017

2 - MODE DE PASSATION : La présente procédure adaptée ouverte fait suite à une déclaration sans suite et est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique. Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec montants minimum et maximum de commandes (estimés en nombre de repas), sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R.2162-2 alinéa 2 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique

3 - OBJET DU MARCHÉ :

3.1 Intitulé du marché : Accord cadre à bons de commande mono attributaire «confection et livraison de repas en liaison froide pour les deux restaurants des groupes scolaires de la commune de Ville di Pietrabugno»

3.2 Type du marché : Fournitures et services.

3.3 Classification CPV : 55321000.

3.4 Variantes et options : non

3.5 Durée du marché : Une année à compter de sa date de notification.

Non reconductible. La date de démarrage des prestations est fixée au premier jour de la rentrée scolaire 2020/2021.

4 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS :

Lot n°1 : Confection et livraison de repas pour le restaurant (Maternelle et primaire) scolaire du groupe scolaire Pierre Toussaint BRACINI - Hameau de Guaitella - Minimum 2000 repas - Maximum 28000 repas

Lot n°2 : Confection et livraison de repas pour le restaurant scolaire du groupe scolaire Kalliste - Route du Fort de Toga - Minimum 5000 repas - Maximum 45000 repas. Code Nuts : FR83.

Il est possible de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno -
Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32.
Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être signées de façon manuscrite et déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 24 juillet 2020 - 12 h 00.

**Bon pour insertion,
Maire, Michel ROSSI.**



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 17/2020

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO - Hameau de Guaitella - 20200 Ville di Pietrabugno - Tél : 04.95.32.88.32 - Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : mairie@pietrabugno.com
marchespublics@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [Article R.2123-1 du Code de la Commande Publique].

3 - OBJET DU MARCHÉ : Marché de Travaux « Aménagement du site Campu Canicciu - site de la croix ».

4 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS :

Lot n°1 : Maçonnerie et ouvrages pierre.
Lot n°2 : Plantations, sentiers, ganivelles et clôtures.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32.

Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr.

8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE :

François GARNIER - ERBA BARONA PAYSAGE - Résidence Gabella - Route de l'église - 20117 CAURO - Tel. : 04 95 25 04 71 - Port. : 06 81 23 88 18.

Courriel : erbabarona.paysage@wanadoo.fr

9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

10 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 31 juillet 2020 - 12 h 00

**Le Maire,
Michel ROSSI.**

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

SIVOS E CINQUE PIEVE DI BALAGNA,
Castellu Malaspina,
20226 BELGODERE
Tél : 04 95 61 39 39
Mail : sivos5p@gmail.com

Adresse du profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché :

Fourniture et livraison de repas sur quatre sites : Pietralba, Urtaca, Felicetu, Muru

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Documents à produire dans le cadre de la candidature : Les candidats utiliseront les formulaires DC1 et DC2 fournis.

Date d'envoi à la publication : jeudi 9 juillet 2020

Durée du marché : du 3 septembre 2020 au 7 juillet 2021.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

* Prix des prestations : 60%

* Valeur technique : 40% appréciée sur la base du mémoire technique et des références du candidat

Date limite de réception des offres : vendredi 7 août 2020 à 12h00

Délai de validité des offres : 300 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Lieu d'exécution du marché :

- * École élémentaire de Pietralba, 20218 PIETRALBA
- * École élémentaire d'Urtaca, 20218 URTACA
- * École élémentaire de Felicetu, 20225 FELICETU
- * École élémentaire de Muru, 20225 MURU

Mode de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la «copie de sauvegarde») est à adresser à Monsieur le Président du SIVOS E CINQUE PIEVE DI BALAGNA,
Castellu Malaspina, 20226 BELGODERE

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Alimentation alternative en eau brute du bassin de compensation du Prunelli de l'OEHHC

Référence acheteur : 2020.044.SE

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM01

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget de l'OEHHC. Le paiement s'effectuera, par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique dans le délai global de paiement de 30 jours conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du Code de la commande publique, au compte ouvert au nom du titulaire indiqué au présent marché à partir de son RIB ou RIP original.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

50% Prix

Remise des offres : 31/07/20 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA,
Villa Montépiano
20407 Bastia Cedex,
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55,
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 13/07/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Autre - EPIC chargé de la mise en œuvre d'actions tendant au développement de l'agriculture et à l'équipement du milieu rural ;

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 36 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre

Valeur estimée (H.T.) entre 5000,00 [esperluette] euro ; et 150.000,00 [esperluette] euro ;

Objet : Numéro de la consultation : 20/FS/006 Fourniture et livraison de produits agricoles au profit de la station expérimentale d'élevage d'Altiani de l'ODARC

Référence acheteur : 20/FS/006/BO

Type de marché : Fournitures

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Lieu de livraison : Station expérimentale d'élevage d'Altiani - 20250 ALTIANI

Durée : 36 mois.

Description : Le présent marché a pour objet l'achat et la livraison de produits agricoles pour la station expérimentale de l'ODARC sise à Altiani.

Forme de marché : à bons de commande avec minimum et maximum.

Attribution d'un marché unique.

Classification CPV :

Principale : 15700000 - Aliments pour animaux

Complémentaires : 03114000 - Paille et plantes fourragères

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue :

Montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre :

Période n°1 : Minimum HT 5000,00 euro[s] ; Maximum HT 150 000,00 euro[s]

Total : Minimum 5000,00 euro[s] Maximum 150.000,00 euro[s]

Valeur estimée hors TVA : entre 5000,00 euros et 150.000,00 euros

Conditions relatives au contrat

Financement : Prestations réglées par des prix unitaires Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses co-traitants. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe-ment. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail ;

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ; Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ; Tous documents attestant que le candidat dispose des certificats, qualifications, agréments et autorisations pour assurer les prestations ; Pour chaque certificat demandé, acceptation de tout moyen de preuve équivalent.

Marché réservé : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations

10% Performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture

10% Délai de livraison

10% Sécurité d'approvisionnement

10% Qualité

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à : OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE CORSE

CELLULE JURIDIQUE ET MOYENS GENERAUX

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 27/07/20 à 12h00

Documents payants : NON

Remise des offres : 27/07/20 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Le choix du mode de transmission est global et irréversible.

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques [eIDAS]. Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Numéro de la consultation : 20/FS/006

Le pouvoir adjudicateur applique le principe 'Dites-le nous une fois'.

Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Une visite sur site est préconisée.

Les conditions de visites sont les suivantes : Les candidats pourront se rendre sur les lieux de livraison et d'exécution avant l'établissement de leurs prix et prendre connaissance de tous les éléments susceptibles d'influer sur leurs propositions (nature des lieux, lieu de déchargement, consignes de sécurité,...).

La prise de rendez-vous se fera auprès de :

OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE CORSE

CELLULE JURIDIQUE ET MOYENS GENERAUX

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30

Le vendredi de 9h à 12h Auprès de : Téléphone : 04 95 30 95 05/46

Courriel : marches-publics@odarc.fr

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex,

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55 - mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

RENTÉ CONSULTATIF INTERREGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDIS ET LITIGES RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS - Secrétariat du comité, place

Félix Baret, CS 80001 - 13282 MARSEILLE Cedex 06,

Tél : 04 84 35 45 54 - Fax : 04 84 35 44 60,

mèl : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord cadre.

- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infirmité de la procédure : Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infirmité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Envoi à la publication le : 10/07/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

COMMUNE DE PRUNELLI-DI-CASACCONI (Haute-Corse)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

2ème insertion,

Par arrêté n° 2020-004 du 18 juin 2020 le Maire de Prunelli-di-Casacconi a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carte communale en cours d'élaboration.

A cet effet, Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA a été désigné commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bastia.

Le dossier du projet et les pièces qui l'accompagnent seront consultables en mairie, 76 Place St Quilicus - 20290 Prunelli-di-Casacconi du 15 juillet 2020 au 17 août 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, ainsi que sur un registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1987>

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :

- Le mercredi 15 juillet 2020 de 8 h 00 à 12 h 00

- Le mercredi 22 juillet 2020 de 14 h 00 à 17 h 00

- Le mercredi 05 août 2020 de 14 h 00 à 17 h 00

- Le lundi 17 août 2020 de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie ou par voie électronique à :

enquete-publique-1987@registre-dematerialise.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Pour insertion, le Maire, Christiane Mariotti .

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE CASTIFAO****Demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit « Caglialiffo », présentée par la société « Corsica Verde 4 »**

2ème insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Centrale photovoltaïque au sol.

DUREE DE L'ENQUÊTE [arrêté n° 202-2020 du 22 juin 2020] :

* Du vendredi 17 juillet 2020 au vendredi 21 août 2020 inclus.

Cette enquête, initialement prévue du 20 mars au 20 avril 2020, avait dû être reportée en raison de la crise sanitaire.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPÔT DU DOSSIER :

* Mairie de Castifao.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 14 novembre 2019] :

Monsieur Dominique ZAMBONI, architecte DPLG, enseignant à l'université de Corse, expert judiciaire près la cour d'appel de Bastia, recevra les observations du public en mairie de Castifao, selon les modalités suivantes :

* vendredi 17 juillet 2020, de 10 h 00 à 14 h 00 ;

* vendredi 21 août 2020, de 10 h 00 à 14 h 00.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Castifao, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique [04 95 32 64 13].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer.

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le vendredi 21 août 2020 à 14 h 00,

date et heure de clôture de cette enquête.

Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 15 h 30, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

[www.haute-corse.gouv.fr].

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, ainsi que la réponse du pétitionnaire, sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/1855>

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Castifao, place du village, 20218 CASTIFAO.

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Jean-François ANTONIOTTI, société « Corsica Verde 4 », lotissement « U Magnificu », 10, Strada Vechja, 20290 BORGIO [téléphone : 06 08 88 49 69].

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Castifao pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'ORTALE D'ALESANI A PARTIR DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE CARCHETTO ET DU FORAGE DU RESERVOIR****Commune d'Ortale d'Alesani****(projet poursuivi par la commune d'Ortale d'Alesani)**

1ère insertion,

DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 227-2020 du 9 juillet 2020] :

Pendant 34 jours consécutifs, du mercredi 29 juillet 2020 au lundi 31 août 2020 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune d'Ortale d'Alesani :

* l'enquête préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général ;

- à l'instauration des périmètres de protection des ressources en eau destinée à la consommation humaine ;

* l'enquête parcellaire conjointe en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune d'Ortale d'Alesani à partir du captage de la source de Carchetto et du forage du réservoir.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS :

* Mairie d'Ortale d'Alesani.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 18 juin 2020] :

Monsieur René ANDOLFO recevra le public en mairie d'Ortale d'Alesani selon les modalités suivantes :

* mercredi 29 juillet 2020, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* vendredi 7 août 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

* jeudi 20 août 2020, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* lundi 31 août 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

En cas d'empêchement de Monsieur René ANDOLFO, les permanences seront assurées par Madame Lætitia ISTRIA, désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant, selon les mêmes modalités.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique [04 95 35 90 14].

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie d'Ortale d'Alesani.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le lundi 31 août 2020, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie d'Ortale d'Alesani, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

PROCHAINE PARUTION**ICN - 24/07/2020 - N° 6831****INFOGREFFE**

PAR INTERNET

www.infogreffe.fr***L'information légale sur les entreprises**

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL

3617 infogreffe

0,02€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE

0 899 70 22 22

1.349€ TTC/appel + 0,337€ TTC/mn

* Règlement par carte bancaire (sans abonnés) ou par carte prépayée infogreffe

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 mars 2020 fait à Bastia, la société ARENA BAR, société à responsabilité limitée au capital de 7622 euros, dont le siège social est 9 boulevard du Général de Gaulle, 20200, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n° 333843001 a confié à la société LA COMMUNAUTE DE L'ANNEAU, SAS au capital de 500 euros, dont le siège social est 3 boulevard Général de Gaulle, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 881916043,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Brasserie, restauration et débit de boissons situé à 3 boulevard Général de Gaulle, connu sous le nom de "LA BRASSERIE DE LA PLACE" ;

Pour une durée de un an à compter du 9 mars 2020 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

**Pour unique avis signé,
LA COMMUNAUTE DE L'ANNEAU,
Le locataire-gérant.**

ISULA FISHING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège : route de la Castagna
20100 Sartène
840622708 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 11/06/2020, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS d'Ajaccio.

**CHANGEMENT
DE NOM PATRONYMIQUE**

M. Vienne Cyril [René, Augustin], né le 16 juillet 1979 à ALFORTVILLE, 94140, FRANCE, demeurant 4 RAMPE SAINTE CROIX, CORTE, 20250, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants Vienne Lia-Maria [Antoinette, Pauline, Julie], née le 7 avril 2013 à BASTIA, 20200, FRANCE, Vienne Lesia [Marie-Antoinette, Rose, Julie], née le 30 décembre 2016 à BASTIA, 20200, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir Feracci, afin que Lia-Maria [Antoinette, Pauline, Julie] s'appelle Feracci, et afin que Lesia, [Marie-Antoinette, Rose, Julie] s'appelle Feracci.

STECA MEDIA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège : route de la Castagna
20100 Sartène
822818001 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 10/06/2020, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS d'Ajaccio.

LOCATION GERANCE

Entre les soussignés : Monsieur PONTICACCIA Didier, demeurant Hameau de Mausolé, 20222 BRANDO.

A donné en location gérance à : Monsieur QUINTINI Nico Roberto Mauro demeurant Chemin Ponte, Lieu-dit Moline, 20233 SISCO qui s'immatricule.

Un fonds artisanal de fabrication de pizza exploité Lieu-dit Campinca, 20222 BRANDO pour l'exercice duquel il est immatriculé au Répertoire des Métiers de la Haute-Corse sous le numéro 351 421 888 RM 2B et à l'INSEE sous Siret 35142188800014 code APE 5610C. A compter du 01 juillet 2020 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Pour Avis,

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

**Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde**
Décret du 28/12/2005

N° RG : 20-274

EXTRAIT

Par jugement du 06 juillet 2020, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Jean Robaglia, ayant son siège social Prunete, Chemin Dirudu 20221 Valle di Campoloro
Inscrite au RCS : N° SIREN : 424 875 623 00011

Activité : Exploitation agricole
Date de cessation des paiements : 6 juillet 2020

Juge Commissaire : Monsieur Huber, Juge Commissaire Titulaire et Mme Lanfranchi Otto Bruc, Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ,
L.D Canale
20600 Furiani

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

DEPOSEZ vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 15/04/2020,

La Société LOLA ROSE, dont le siège est situé c/o SCI LEG bd Wilson, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 752 162 636 00018 a donné en location gérance,

à Madame Virginie NAVARRO, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 839 200 730, un fonds de commerce de snack à l'enseigne « SNACK LE REX » sis 15b Boulevard Wilson, 20260 CALVI, Pour une durée de un an à compter du 15 avril 2020, renouvelable par tacite reconduction.

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

**Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde**
Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-1352

EXTRAIT

Par jugement du 08 Juin 2020, le Tribunal prononce l'Adoption d'un Plan de Redressement d'une durée de 10 ans à l'égard de :

SARL Fieschi Fruits,
ayant son siège social
Ogliastrone,
20215 Vescovato

Forme : SARL Fieschi Fruits
Inscrite au RCS : 422 216 768 RCS Bastia

Activité : Production exploitation agricole

Juge Commissaire : Monsieur Huber, Juge Commissaire Titulaire et Mme Otto Bruc Lanfranchi, Juge Commissaire Suppléant

Commissaire au Plan :
SELARL BRMJ,
L.D Canale,
20600 Furiani

Pour extrait : Le Greffier.

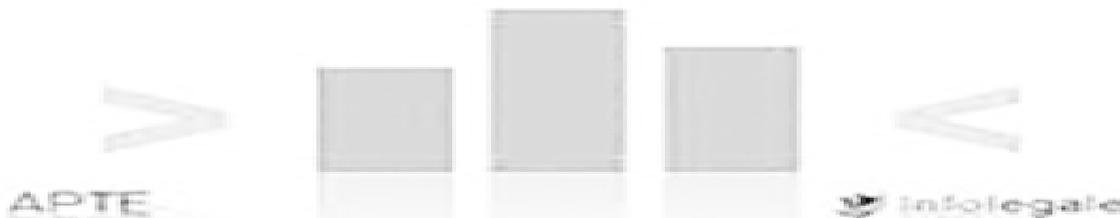


RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale N°17, parue dans notre édition du 10/07/2020, N°6829, concernant l'avis de constitution de la SAS PROCALI.

Il a été omis de préciser :
Directeur Général : Mr Costa Carl-Antoine, demeurant Quartier Tighelle, 20218 Moltifao
Le reste sans changement.

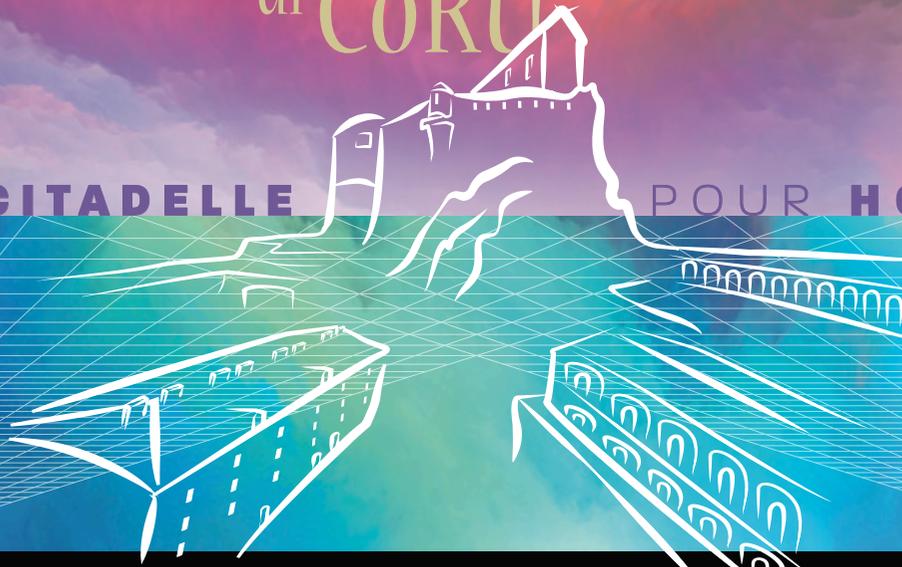
Actulegales.fr
**Toutes les annonces
légales d'entreprises
depuis 2010**



EXPÉRIENCES IMMERSIVES

A CiTaDeLLA di CoRti

UNE CITADELLE POUR HORIZON



Conception: G. L. - Musée de la Corse/COC



16/11/2019
31/03/2021

CORTI **Museu
di a Corsica**
Jean-Charles Colonna



04.95.45.25.45 museudiacorsica@isula.corsica

www.museudiacorsica.corsica



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° :

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033





COMMENT LA GASTRONOMIE CORSE S'INVITE À LA TABLE DES PARISIENS ?

Charcuterie, vins, fromages... la bonne réputation des produits du terroir corse a depuis longtemps franchi la Méditerranée.

À Paris, de nombreuses tables les proposent à leurs clients. Comment se porte la gastronomie corse dans la capitale et comment s'y est-elle fait une place ?

Rencontre avec Magali Bartoli qui gère la pizzeria Le Papacionu, dans le 9^e arrondissement parisien.

Un reportage de Christophe GIUDICELLI

Paris, sa tour Eiffel, son Arc de Triomphe, ses pavés et ses... restaurants corses. Pour le promeneur qui déambule à l'ombre de Notre Dame, dans le quartier du Louvre ou sur les Grands boulevards, à la recherche d'un endroit pour se restaurer, il n'est pas rare de tomber au détour d'une rue, sur l'enseigne d'un restaurant qui fleure bon le terroir insulaire, affichant sur son ardoise calligraphiée à la main charcuteries, fromages ou vins, qui font la renommée de l'île. Une simple recherche sur internet avec les termes «restaurants corses Paris» permet d'en découvrir des dizaines, aux noms évocateurs qui ne laissent que peu de doute sur leur origine et les mets qu'ils proposent. On les retrouve éparpillés dans presque tous les arrondissements, des plus prestigieux aux plus populaires. Parmi les représentants de la gastronomie insulaire à Paris, se trouve rue Cadet, dans le 9^e arrondissement, à deux pas des Folies Bergère et du musée Grévin, le Papacionu qui a ouvert ses portes en 2014. Une adresse bien connue des Ajacciens puisqu'il s'agit du double parisien de la pizzeria éponyme ouverte voilà une vingtaine d'années dans le vieil Ajaccio. «*Même si on le définit plutôt comme un restaurant méditerranéen, les clients parlent de restaurant corse. Nous allons manger la pizza chez les Corses, peut-on entendre*» explique Magali Bartoli, sa gérante.

Bien au-delà de la gastronomie corse, la gastronomie méditerranéenne et plus largement du sud a les faveurs des Parisiens. Les restaurants italiens et du Sud-Ouest se comptent par dizaines voire par centaines, proposant restauration sur place mais également la vente directe de produits du terroir à emporter. «*Il y a une certaine effervescence: des restaurants corses, comme des épiceries, ça n'arrête pas d'ouvrir! En six ans, le nombre des commerces autour du thème de la Corse a quasiment doublé. Je pense que le Sud et la Corse sont à la mode. On a quand même la chance de pouvoir travailler avec des produits de qualité, et on assiste à un phénomène où l'on voit les clients se*



DIASPORA DIASPORA

LE PAPACIONU



Photos © Christophe Giudicelli

replier vers ce qui est bon et sain» estime Magali Bartoli. «Ça nous tenait à cœur d'emmener le vin et la charcuterie corse pour les faire découvrir à Paris» dit-elle avant d'admettre «qu'au départ, c'était un peu un parcours du combattant» de faire goûter des vins corses aux clients qui ne les connaissaient pas. «On entendait: ça va être de la piquette, un vin tannique, un vin dur... Au tout début, quand nous avons ouvert, nos clients étaient beaucoup des Corses de la diaspora». Finalement le pari est réussi puisque désormais, selon elle, 70% des clients sont des habitués. «Nous avons beaucoup de Parisiens. Il y a également ceux qui connaissent le Papacionu à Ajaccio, ça leur fait un repère. Et il y a les touristes qui sont passés par le restaurant ajaccien».

Pour autant, Paris, c'est un peu La Mecque de la gastronomie. Française, mais aussi internationale. Comme dans toute grande capitale qui se respecte, le multiculturalisme y bat son plein. Les restaurants corse côtoient les grandes maisons gastronomiques en passant par les restaurants indiens, chinois jusqu'aux «concepts» proposant de la pâte à cookies crue. Alors, au beau milieu de toute cette offre, comment faire pour se démarquer? Pour Magali Bartoli «L'emplacement et le concept» sont la clef. Elle souligne la nécessité d'avoir «un concept fort dans lequel il ne faut pas s'éparpiller. Un restaurant, il faut l'ouvrir avec une identité. Nous avons fait le choix de proposer de la pizza et des antipasti, on ne va pas faire des entrecôtes ou des escalopes panées, nous n'allons pas faire ce que nous ne maîtrisons pas». Qui dit restaurant corse dit également la mise en avant d'une certaine ambiance, nécessaire à l'attractivité du lieu. Au Papacionu, on a misé sur les murs en pierre et les poutres apparentes ainsi que sur de longues tables en bois, pour accentuer le côté convivial. «Le mode cantine est très en vogue à Paris» commente Magali Bartoli. La Corse n'est jamais loin et pour cause, la décoration de la pizzeria de la rue Cadet utilise de vieux

volets provenant d'immeubles de la cité impériale. L'accueil et le contact avec les clients sont également travaillés, explique Magali Bartoli. «Ils nous offrent la myrte, ils nous parlent de Calvi, ils nous font un peu rêver, se disent les clients entre eux» ajoute la gérante. Un contact indispensable pour ce restaurant qui, pour communiquer, compte plus sur le bouche-à-oreille que sur sa présence sur les réseaux sociaux.

Au-delà du décor, de l'atmosphère ou même du concept, un restaurant reste quand même un lieu dans lequel on vient pour se restaurer. À la carte, bien sûr, coppa, lonzu, fromages, vins, mais surtout des pizzas, comme celle au figatellu, proposée trois mois dans l'année, à la bonne saison, ou encore des glaces fabriquées dans la région du Nebbiu. Parmi les best-sellers de la maison, la pizza Spuntinetta à base entre autres de figes, de pancetta et de tome corse. «Une pizza qui est plus demandée par la clientèle parisienne que par celle de la diaspora» observe la gérante. Mais pour réaliser des plats, il faut avant toute chose des ingrédients. À 1000km de la Corse, l'approvisionnement en produits du terroir n'est pas forcément chose aisée. «Nos coûts sont amortis sur la quantité commandée. Nous avons des minimums de commandes à respecter. Le vin et l'eau arrivent par palettes. Deux fois par an, nous commandons de grosses livraisons. L'important c'est d'avoir un grand espace de stockage». Par ailleurs, si les classiques de la gastronomie corse sont à la carte, loin des restaurants parisiens, la gamme des produits du terroir insulaire évolue et s'enrichit régulièrement. Pour preuve, nombre d'entreprises corses démarchent chaque année le Papacionu. «Côté coûts, parfois c'est plus intéressant ou un peu plus élevé, mais cela reste une fierté de proposer de bons produits de chez soi» conclut la restauratrice. À Paris, les restaurateurs corses jouent la carte de l'identité, de la nouveauté et surtout de la découverte. C'est peut-être la recette du succès. ■

AIDER LES AIDANTS : LA NOUVELLE PRIORITÉ DE L'ÉTAT

A young boy with dark hair, wearing a blue t-shirt and white pants, is seated in a black wheelchair. He is smiling and looking towards the right. A woman with dark hair tied back, wearing a white t-shirt, is leaning over him from behind, smiling and touching his face. The setting is a bright, modern bedroom with a bed covered in a patterned blanket, a white shelving unit, and a wooden table with a blue tablecloth. The floor is made of light-colored wood.

Entre 8 et 10 millions de Français concilient leur vie personnelle et professionnelle avec le soutien apporté à un proche âgé ou handicapé. Ce sont les aidants familiaux. Autrefois ignorée, cette charge est de plus en plus prise en compte par des dispositifs publics.



Photos iStock / City Presse

Après une reconnaissance tardive, l'État prend désormais à bras-le-corps la situation des millions d'aidants familiaux ou « proches aidants ». Faisons un tour d'horizon des mesures présentes et à venir en la matière.

LE DROIT DE SOUFFLER

S'occuper d'une personne en perte d'autonomie au quotidien est épuisant, aussi bien physiquement que mentalement. C'est la raison pour laquelle le législateur a mis en place dès 2016 un « droit au répit ». L'objectif : permettre à l'aidant de déléguer temporairement l'accompagnement de son proche, afin qu'il puisse lui-même prendre du repos.

De façon concrète, ce dispositif permet de financer un relais à domicile, de payer l'accès ponctuel à une structure d'accueil de jour ou de nuit ou encore de prendre en charge un hébergement temporaire en établissement ou en accueil familial. Cette enveloppe est toutefois limitée à 500 € par an et par proche dépendant.

Pour bénéficier de cette mesure, il faut non seulement que le parent aidé soit éligible à l'allocation personnalisée d'autonomie (l'APA), mais aussi qu'il ait atteint le plafond du plan d'aide possible correspondant à son niveau de GIR, autrement dit à son degré de dépendance. À défaut, il faudra s'acquitter d'une participation financière.

UN CONGÉ SPÉCIFIQUE

Tout salarié peut cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'un proche handicapé ou en perte grave d'autonomie à travers le dispositif de « congé du proche aidant » qui remplace depuis 2017 le « congé de soutien familial ».

Ce mécanisme peut être invoqué pour prendre soin de l'autre membre du couple, d'un aïeul ou d'un enfant mais aussi d'un collatéral jusqu'au 4^e degré [frère, oncle cousin, neveu, etc.]. Malgré l'absence de lien de parenté, l'accompagnement d'une personne âgée ou handicapée avec laquelle l'aidant réside ou « entretient des liens étroits et stables » est aussi prévu. En l'absence de disposition dans la convention collective, cette absence est limitée à trois mois renouvelables, sans pouvoir dépasser un an sur l'ensemble de la carrière. Ceci dit, le congé peut être fractionné en fonction des besoins.

La loi de finances de la Sécurité sociale pour 2020 a encore amélioré ce dispositif. Exit l'année d'ancienneté requise. Désormais, ce congé peut être accordé quelle que soit la date d'arrivée dans l'effectif.

L'autre point noir c'était la rémunération puisque le salarié n'est pas payé par son employeur. Le législateur a donc prévu une nouvelle indemnisation à partir d'octobre ! Un décret d'application est cependant attendu sur ce point.

D'AUTRES AIDES À VENIR

Ces derniers mois, les textes législatifs visant à soutenir les proches aidants se sont multipliés. Il faut ainsi citer la loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants, publiée au Journal officiel du 23 mai 2019. Elle prévoit notamment d'expérimenter un dispositif de « relaying », inspiré du baluchonnage à la canadienne. L'objectif est d'aller plus loin que le droit au répit en permettant à l'aidant familial de se faire remplacer durant plusieurs jours consécutifs auprès de son parent. Par ailleurs, cette loi prévoit d'intégrer la question de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des salariés aidants dans les négociations collectives d'entreprise.

Le gouvernement a par ailleurs lancé en octobre 2019 sa « stratégie de mobilisation et de soutien en faveur des aidants ». Ce plan national comprend 6 priorités et 17 mesures clés censées entrer en vigueur de façon progressive entre 2020 et 2022. Au-delà des dispositions relatives au congé du proche aidant, évoquées plus haut, citons pêle-mêle la mise en place d'un numéro national de soutien, la création d'un réseau de lieux d'accueil labellisés « Je réponds aux aidants » ou encore l'aménagement des rythmes d'études pour les étudiants aidants.

DES SOLUTIONS POUR VOUS FORMER

Le rôle d'aidant familial s'apprend souvent sur le tard. Pour éviter de se retrouver dépassé, différentes initiatives peuvent toutefois vous aider à appréhender ces responsabilités :

- les associations au front : France Alzheimer, France Parkinson ou encore l'Association française des aidants mais aussi certaines caisses de retraite dispensent des formations spécifiques aux aidants.
- des organismes professionnels : le Centre d'information et de formation des aidants s'adresse aux pros du secteur et aux aidants familiaux afin de leur apprendre les bons gestes et réflexes pour prendre soin de leur proche. Au sein des entreprises, des programmes de formation comme Formell permettent également d'épauler les salariés aidants dans leur rôle. ■

Julie POLIZZI

CARNETS DE BORD

PAROLE PRÉSIDENTIELLE,
MASQUES
ET «PASSIONS TRISTES»

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

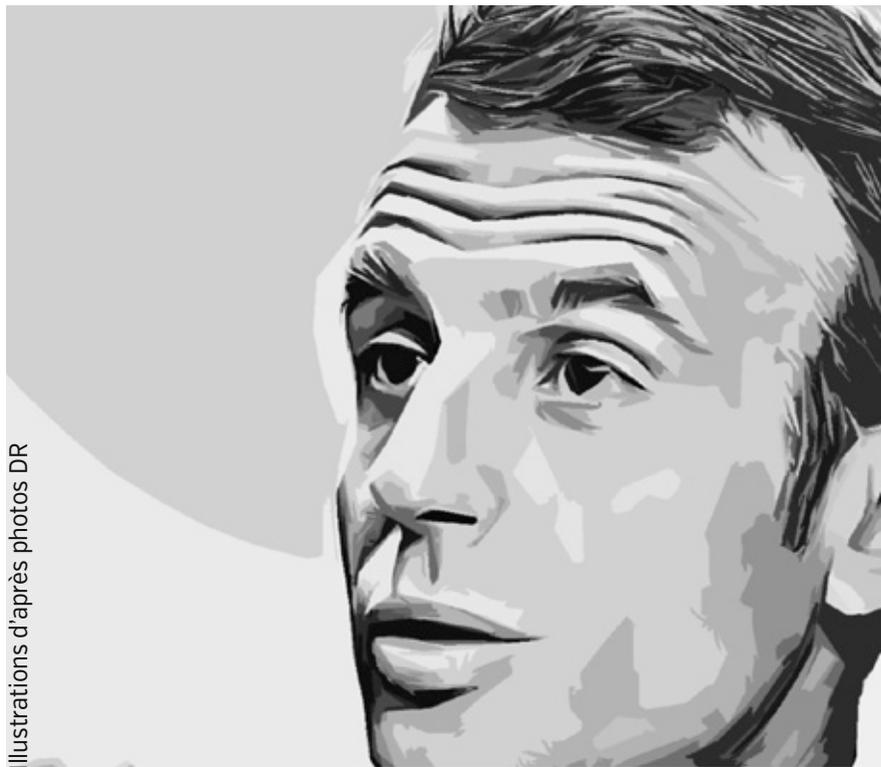
Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),

Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),

Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).

Illustrations d'après photos DR



Oue reste-t-il d'une intervention présidentielle prononcée le 14 juillet? Pour le président qui se prête à l'exercice, le pari est toujours risqué. Il peut en rester une décision: François Mitterrand refusant en 1986 de signer les ordonnances de Jacques Chirac ou annonçant en 1988 la construction de la bibliothèque qui porte aujourd'hui son nom; un mot: «*Je décide, il exécute*» [Jacques Chirac sur Nicolas Sarkozy en 2004]; une annonce: en 2004, celle du référendum sur la Constitution européenne par Jacques Chirac. Des interviewes de François Hollande pour la fête nationale, on ne retient à peu près rien, hormis son perpétuel optimisme.

Initiée par Valéry Giscard d'Estaing, poursuivie par François Mitterrand (qui s'en délectait) et par Jacques Chirac (dont ce n'était pas l'exercice préféré), l'interview télévisée du 14 juillet avait été abandonnée par Nicolas Sarkozy. Comme la garden party dont elle était le point d'orgue, au même titre que les produits régionaux et les vins de pays. François Hollande, qui aimait prendre le contre-pied de son prédécesseur, avait renoué avec elle. Et Emmanuel Macron, qui n'aime rien tant que faire le contraire de François Hollande, l'avait de nouveau rayée de son agenda en 2017, 2018 et 2019.

Mais il y a eu le Covid-19, des élections municipales et un changement de Premier ministre avec le remplacement d'Édouard Philippe par Jean Castex. Au lieu d'aller, comme les années précédentes, porter la parole présidentielle devant les parlementaires réunis en Congrès, Emmanuel Macron est donc revenu devant les caméras de télévision pour balayer pendant une heure et demie une actualité dominée par la crise sanitaire et sa réplique économique et sociale.

Que restera-t-il de cette intervention? On n'est jamais très perspicace quand on a le nez sur un discours ou l'œil sur l'écran de télévision. A l'Histoire, donc, de faire le tri. Ce sera peut-être l'annonce de rendre le masque obligatoire le 1^{er} août; peut-être la prévision pessimiste d'une «*augmentation massive du chômage*» avec le chiffre effrayant de 800 000 à un million de chômeurs en 2021; peut-être la confirmation d'un prochain référendum pour inclure la défense de l'environnement dans la Constitution (avec quelle participation?); peut-être l'abandon de la baisse du nombre de

parlementaires [j'ai gagné un pari], sans que le sujet de la proportionnelle soit clairement abordé.

On pourra aussi retenir le petit examen de conscience du président de la République, qui reconnaît n'être «*pas parvenu*» à réconcilier les Français, toujours en proie à leurs «*passions tristes*» et aux «*forces de division*», à «*ce doute permanent que nous avons sur nous-mêmes*». C'est le nœud de toutes les difficultés du pays, mais personne n'a encore trouvé le remède-miracle.

On aurait tort de ne pas retenir aussi le plaidoyer d'Emmanuel Macron sur la présomption d'innocence, dont il a rappelé qu'il était «*le garant*». Il s'agissait de répondre aux attaques contre le nouveau ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, encore accusé de viol après deux non-lieux et aucun jugement. On a soupiré d'aise en entendant cette phrase dans la bouche du chef de l'État: «*Aucune cause ne peut être défendue justement si on le fait en bafouant les principes fondamentaux. Si quelqu'un est accusé mais pas jugé, il devient la victime d'un jugement de rue.*»

Or, ce «*jugement de rue*» a eu lieu quelques jours plus tôt, avec des manifestations d'organisations féministes aux cris de «*Au bâcher!*» à Bordeaux, avec le slogan «*un violeur à l'Intérieur*» à Paris. Et pas n'importe où à Paris: sur le parvis de l'hôtel de ville, sous les fenêtres de la maire de Paris Anne Hidalgo, et avec le soutien de plusieurs de ses adjoints. Un spectacle indigne.

MÊME PAS UNE PETITE MARSEILLAISE?

Que les bals populaires, les feux d'artifice, les grands rassemblements aient été proscrits pour ce 14 juillet 2020, rien que de très normal. Il faut à tout prix éviter que l'épidémie de Covid-19 ne revienne plus fort encore. Mais que, dans des chefs-lieux de cantons ou des petites communes, on en ait profité pour supprimer la petite cérémonie du matin, celle qui ne paie pas de mine, où l'harmonie municipale joue un peu faux (mais, au fond, on s'en fiche), j'avoue ne pas comprendre. On ne serait pas capable d'aligner trois élus avec écharpe tricolore et masque bien ajusté, avec quelques musiciens pour jouer *La Marseillaise*? Sauf à interroger les maires, impossible de répondre à la question suivante: ont-ils fait valoir à outrance le principe de précaution (les préfets leur avaient bien in-



Photo Adam Niesioruk • unsplash

diqué qu'ils seraient responsables des éventuelles conséquences] ou se sont-ils débarrassés d'une corvée? J'ai pu lire, ici ou là, que c'était tant mieux sous prétexte que le 14 juillet est une affaire militariste et qu'on n'a plus besoin, de nos jours, de célébrer la prise de la Bastille. Quelle inculture historique! Il s'agit, tout simplement, de célébrer, fût-ce a-minima, la fête nationale. A l'année prochaine, donc...

LA GUERRE DES MASQUES

En ce début d'été, sur les réseaux sociaux, le sport national (à défaut de Jeux olympiques) consiste à traquer ceux qui ne portent pas de masque, lequel deviendra obligatoire le 1er août. Certains internautes sont tellement désœuvrés qu'ils cherchent et repèrent la moindre photo: tiens, sur celle-ci, Roselyne Bachelot porte un masque qui lui couvre mal le nez; tiens, sur celle-là, Gérald Darmanin et Marlène Schiappa s'approchent d'un peu trop près d'un homme de 93 ans croisé dans une maison de retraite. En fait, ils trinquent avec lui et, pour ceux qui ne l'auraient pas remarqué, c'est assez difficile de boire un masque sur la bouche. Mais il convient quand même de les dénoncer. Comme ces groupes en terrasse; comme ces jeunes assis par terre sur les pelouses; comme ces nouveaux conseils municipaux qui ont osé [ah, les mauvais exemples que voilà!] poser sans masque pour la photo officielle. C'est étrange, cette manie, dont on dit qu'elle est très française, de montrer du doigt son voisin. A croire que ces braves gens qui dénoncent les autres ne fraudent jamais le fisc et respectent toujours les limitations de vitesse.

Bien sûr, il y a des comportements abusifs qui, de toute évidence, peuvent mettre en danger des populations: quand, à Nice, 5000 spectateurs se retrouvent, collés les uns aux autres, pendant toute la durée d'un concert, ils prennent un risque pour eux-mêmes et les autres. Le maire de Nice, Christian Estrosi, a dans la foulée annoncée que le port du masque serait désormais obligatoire dans sa ville pour les événements importants.

Il y a pourtant des lieux où, demandé gentiment par un simple affichage, le port du masque est respecté à quasiment 100%: l'autre dimanche, au Parc de Beauval (Loir-et-Cher), où se sont pressés

environ 2000 personnes dans la journée, il fallait près d'une demi-heure d'attente pour accéder aux télécabines qui permettent d'aller d'un bout du parc à l'autre. À l'extérieur, sous une forte chaleur, tous les visiteurs avaient revêtu leur masque. Sans rechigner.

De «chaudement recommandé», le port du masque va donc devenir «obligatoire». Évidemment, même si le Premier ministre a changé, cette décision va s'apparenter à l'art du grand écart: il y a quatre mois, le port du masque était inutile, voire dangereux, et l'on va nous expliquer à quel point il est devenu indispensable. Laissons tomber la polémique et portons le masque sans états d'âme: les chiffres sont mauvais, les médecins sonnent l'alarme. On n'en a hélas pas fini avec le Covid-19.

EFFICACITÉ OU DÉMAGOGIE

Entre l'efficacité et la démagogie, il faut parfois choisir. Au début de son quinquennat, et pourtant fort de sa propre expérience, Emmanuel Macron avait plutôt penché côté démagogie en décidant de réduire les effectifs des cabinets ministériels: seulement dix collaborateurs [au lieu de quinze précédemment] pour un ministre, huit pour un ministre délégué, cinq pour un secrétaire d'État. De quoi satisfaire les grincheux, persuadés qu'une telle mesure est susceptible de faire des économies, ce qui n'est pas exact. Il s'agissait en réalité d'impliquer davantage les directeurs d'administration centrale dans la mise en œuvre des politiques gouvernementales, quitte à les remplacer s'ils traînaient les pieds.

L'ennui, c'est qu'un ministre de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Justice, de l'Économie avec un cabinet de seulement dix collaborateurs, est condamné à être le jouet de son administration. A quoi bon choisir des responsables politiques, si c'est l'administration qui décide de tout, ou ne décide de rien et renvoie la responsabilité au cabinet du ministre, qui ne peut tout faire.

Trois ans après, Emmanuel Macron a donc fait marche arrière. «Faire plus et mieux avec moins est apparu comme quelque chose de pas évident», a expliqué «un proche de Macron» cité par le quotidien *L'Opinion*. Les cabinets des ministres pourront repasser à dix membres. C'est une bonne décision. Le contester serait succomber à d'inutiles «passions tristes». ■

XVII^e Sorru in musica Estate

Après avoir proposé, dès le lendemain du confinement et durant toute sa durée, une version «in casa» de Sorru in Musica Veranu, avec un concert chaque semaine, l'association Sorru in Musica s'est attelée à l'organisation de son désormais traditionnel festival d'été, en intégrant les contraintes et les incertitudes liées à une situation très inhabituelle. Soutenu par la Collectivité de Corse, la Communauté de communes Spelunca-Liamone et la Drac de Corse, ce Sorru in musica Estate 2020 sera sans doute le seul festival de musique qui aura lieu cet été en Corse. Ayant maintenu voire renforcé ses partenariats culturels – avec l'Aria, la Cinémathèque de Corse, le Centre d'art polyphonique de Sartène, l'Estru paisanu du Musée de la Corse, la DRAC de Corse, l'Archetti bastiacci- Sorru in Musica a choisi de ne proposer cette année que des concerts en extérieur et d'offrir les meilleures garanties possibles pour le respect des protocoles sanitaires: acquisition de masques, thermomètres frontaux sans contact, gels hydroalcooliques en libre accès... En dépit des circonstances, la gratuité des concerts et animations est toujours de mise, principe intangible de ce festival. De plus, pour que ceux qui ne peuvent pas s'y rendre puissent malgré tout accéder à la programmation de ces 10 jours, chaque soir, un programme TV court sera livré à Via Stella, des concerts et extraits de concerts seront diffusés sur la chaîne youtube et les réseaux sociaux de Sorru in Musica. De son côté, durant les cinq premiers jours du festival, RCFM lui consacra un créneau sur ses ondes, de 18h35 à 18h45. Une académie de musique est organisée en parallèle du festival et ses étudiants se produisent chaque soir à 20h en avant-concert.

Ouverture le 21 à Vico, avec une déambulation des Archetti bastiacci dans le village, suivie d'une soirée festive déconfinée au couvent Saint-François avec Christophe Mondoloni et Léa Antona, des extraits d'œuvres de Rossini et Saint-Saëns. Le 22, à Evisa, un spectacle musical de l'auteur-compositeur-interprète Yanowski dédié au tango argentin. Le 23, à Coggia, la guitariste classique Sandrine Luigi et le pianiste Stéphane Petitjean interprètent des œuvres de Haydn, Boccherini, Paganini et Chausson. Soirée lyrique le 24, à Renno, avec le ténor Florian Laconi. Du 25 au 30, le festival prend ses quartiers dans les espaces extérieurs du couvent Saint-François de Vico. Le 25, ciné-concert en partenariat avec la cinémathèque: projection de *L'appel du sang* [1919] sur une musique originale de Didier Benetti. Une deuxième représentation aura lieu le 1^{er} août à Porto-Vecchio à l'ancienne usine à liège. Concert-lecture le 26 avec Robin Renucci [récitant] et Bertrand Cervera [violin]: autour du texte de Camus *Le premier homme*, des musiques de Bach, Ysaÿe, Kreisler et des improvisations musicales arabo-andalouses. Le 8 août, on pourra écouter à nouveau cette lecture-concert, à Pioggiola. Le 27, une version contée du *Così fan Tutte* de Mozart, avec notamment la soprano Julia Knecht et le baryton Jean-Marc Jonca. Le 28, la flûtiste Lucie Horsch interprète des œuvres de Vivaldi, Telemann, Bartók et Berio avec l'orchestre Paris Classik. Le 29, concert-fiction autour de *Núria*, conte fantastique de Stéphane Michaka écrit tout spécialement pour Sorru in Musica, avec la comédienne Marie Pierre Nouveau, Didier Benetti [piano et composition], Raphaël Perraud [violoncelle] et Bertrand Cervera, [violin]. Final le 30 avec un concert associant tous les invités de cette édition et les étudiants de l'académie de musique.

Du 21 au 30 juillet, à Coggia, Evisa, Renno et au couvent Saint-François de Vico. ☎ 04 95 26 60 08 & www.sorru-in-musica.corsica



Popularte

Au détour d'un sentier, sur les murs d'un village, Popularte invite des artistes – qu'ils soient internationalement reconnus ou qu'ils soient en devenir – à transplanter le street art dans l'espace rural, en montagne, dans le Niolu. Soutenu par la Communauté de communes Pasquale-Paoli et le Comité de massif corse, l'événement était initialement programmé pour mai dernier à Lozzi. Puis, air désormais connu, la crise sanitaire est passée par là. La manifestation a cela dit été maintenue, grâce au soutien de la Collectivité de Corse et se déroule finalement sur plusieurs mois. Actuellement, l'espace culturel de Lozzi accueille une exposition photographique consacrée au travail de Julien de Casabianca, artiste transdisciplinaire qui, en 2014, a entamé la série *Outings Project*: des personnages extraits de tableaux et reproduits en format monumental puis collés dans les espaces publics, sur des façades d'édifices, anciens ou contemporains. Une série qui l'a conduit à intervenir un peu partout dans le monde. À partir de fin août, plusieurs street-artists (NeSpoon, Jad El Khoury, Bénédicte Piccolillo, Nelio, Ella & Pitr) seront accueillis en résidence et Julien de Casabianca interviendra sur la façade de l'église de Lozzi, reprenant un détail d'un tableau de l'école italienne donné à la paroisse par le Cardinal Fesch.

Résidences de création du 25 août au 5 septembre, puis du 17 au 25 octobre, à Calacuccia, Casamaccioli, Lozzi, Pietra. ☎ www.popularte.corsica



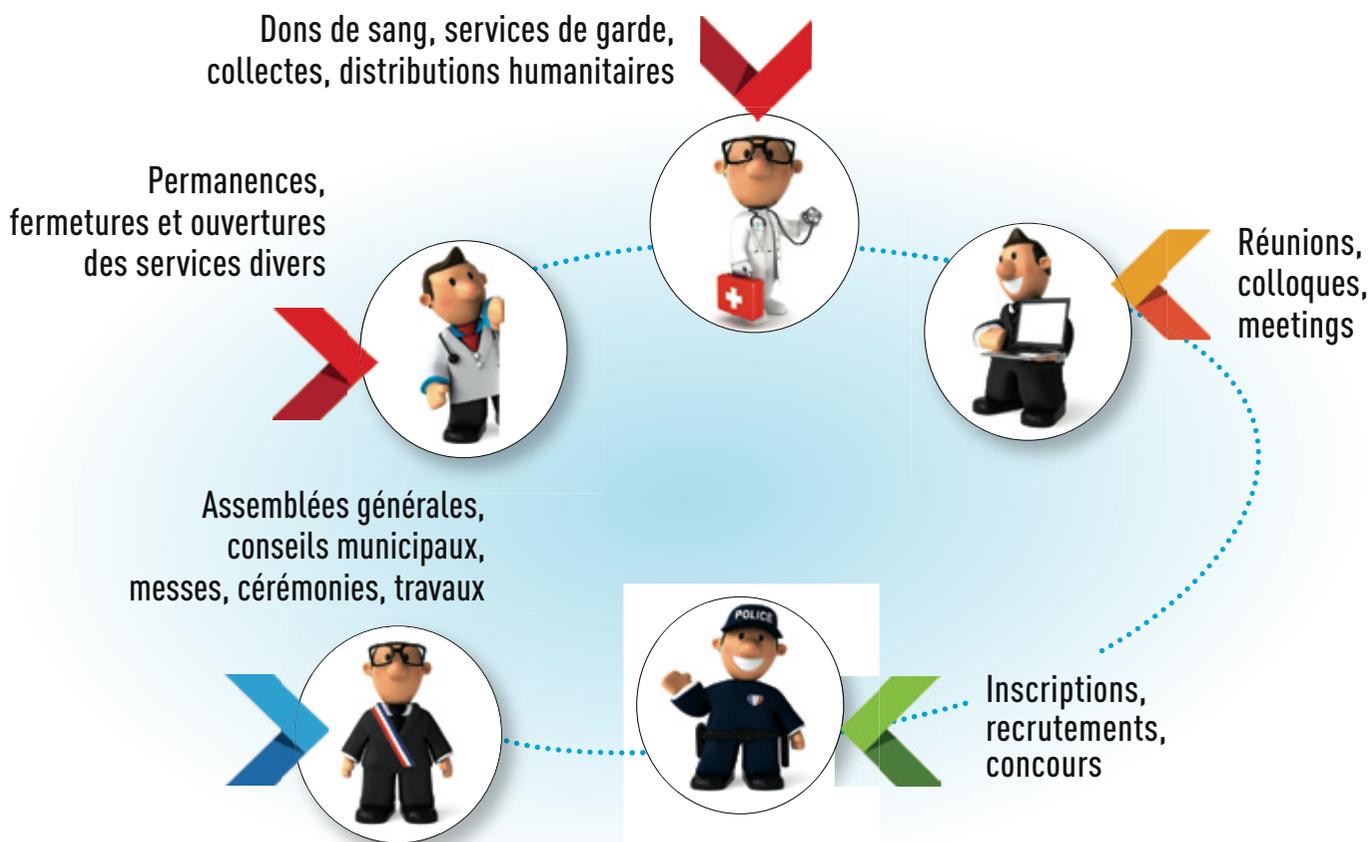
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



APPELS À PROJETS

L'autonomie énergétique de l'île en 2050 ?

C'est possible en misant sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Entreprises, collectivités, associations : l'AUE et l'ADEME s'engagent en soutenant vos projets innovants et exemplaires.

Retirez vos dossiers de demande de subvention « Bois énergie », « Rénovation énergétique des bâtiments », « Éclairage public », « Solaire thermique » et « Études petite hydroélectricité » sur :

www.aue.corsica

UN' ENERGIJA PE L'AVVENE

Ensemble construisons la Corse de demain

U RINNOVU ENERGETICU
Efficacité énergétique des bâtiments

U SOLE
Solaire thermique collectif

U LEGNU
Bois énergie

U LUME
Éclairage public performant, Éclairer juste

L'ACQUA
Études petite hydroélectricité

